

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2018

	Page
1. Appel.....	108
2. Approbation de l'ordre du jour.....	108
3. Approbation du PV du 1 <sup>er</sup> novembre 2018.....	108
4. Communications de la Présidente .....	109
5. Communications de la Municipalité .....	110
6. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des finances.....	110
7. Préavis n° PR18.19PR concernant la modification du règlement du 3 février 2011 sur la gestion des déchets, en vue de l'introduction d'une taxe forfaitaire de base pour le financement des déchets. Rapporteur : M. Laurent GILLIARD Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	110
8. Préavis n° PR18.20PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 288'000.- pour l'acquisition de deux logiciels de planification et de gestion immobilière et le rapport sur la motion « Pour une politique en matière de gestion du patrimoine immobilier de la commune », déposée par Mme la Conseillère communale Aude Briand le 5 octobre 2017, transformée en postulat le 1 <sup>er</sup> mars 2018. Rapporteuse : M. Mireille BANDERET.....	128
9. Préavis n° PR18.24PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 186'000.- pour la construction d'une nouvelle serre sur le site des jardins de la Ville. Rapporteuse : Mme Pascale FISCHER remplaçant Mme Marisa PARDO.....	130
10. Préavis n° PR18.25PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 190'000.- pour l'aménagement de l'Aula Magna comme salle attitrée pour les séances du Conseil communal et la réponse à la motion du 22 mars 2018 de M. le Conseiller communal Christian Weiler « Pour une nouvelle salle du Conseil communal ». Rapporteur : M. Jean-David CHAPUIS.....	131
11. Propositions individuelles et interpellations.....	132
11.1 Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (Promotion d'alternatives à la pendularité individuelle motorisée).....	132
11.2 Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Brandons 2019).....	133
11.3 Une Interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI (Futur des quatre places de jeux démontées).....	136
11.4 Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET (Remboursement de frais et perception d'avantages des membres de la Municipalité).....	139
11.5 Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Une smart city aux Rives du lac).....	140
11.6 Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Retard dans la rétrocession d'impôts des frontaliers).....	141
11.7 Une Interpellation de MM. les Conseillers Anthony REYMOND et Younes SEGHROUCHNI (Black Friday).....	142
11.7 Remerciement de M. le Conseiller Jean-François CAND (Vote unanime pour la nouvelle salle du Conseil communal).....	146

- 11.8 Remerciement et proposition de M. le Conseiller Daniel COCHAND  
(STE installation bancs le long du Mujon Collège Cheminet Cité Préville et suggestion installation  
passerelle sur le Mujon pour gagner le centre-ville depuis le quartier des Fleurettes)..... 146

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 décembre 2018

**Présidence**

Madame Catherine CARP, Présidente

**Ouverture**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,  
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Anne LEUENBERGER de procéder à l'appel.

---

**1. APPEL**

**Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Aude BRIAND, Valérie DUVOISIN, Anne GANDER, Marisa PARDO, Guiseppe ALFONZO, Khéna BALET, Laurent GABELLA, Philippe GRUET, Philippe GUIGNARD, Nunzio INDULSI, Philippe PAVID, Maketa Avelino PINTO, Roland VILLARD et Thierry VUAGNIAUX

**Membre absent :**

M. le Conseiller : Patrick ECOFFEY

Membres présents	<b>85</b>
Membres excusés	<b>14</b>
Membre absent	<b>1</b>
Effectif actuel	<b>100</b>

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

---

**2. APPROBATION DE  
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.**

---

**3. APPROBATION DU PV  
DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE  
2018**

Tel que présenté, le procès-verbal du **1<sup>er</sup> novembre 2018** n'appelle aucune remarque.

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

---

**Vote**

**4. COMMUNICATIONS DE  
LA PRÉSIDENTE**

*Présidence du parti  
libéral radical  
yverdonnois*

Dans sa séance du 26 novembre dernier, le Bureau du Conseil communal a pris acte du fait que M. Laurent ROQUIER succède à Christian WEILER à la présidence du parti libéral radical yverdonnois.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Commission des finances*

Dans sa séance du 26 novembre dernier, le Bureau du Conseil communal a également pris acte de la démission de Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI en sa qualité de membre suppléante à la Commission des finances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Séance extramuros du  
Conseil communal au  
Parlement vaudois*

Pour donner suite à l'invitation de M. Rémy JAQUIER, lors de la cérémonie de remise des clés au début de ma présidence, à tenir une séance extramuros du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains au Parlement vaudois, le Bureau du Conseil communal, après étude de faisabilité, a décidé, à l'unanimité, de saisir cette belle opportunité en honorant cette invitation.

J'ai donc le plaisir de vous informer que la séance du Conseil communal du jeudi 2 mai 2019 aura lieu au Parlement vaudois.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier des habitants du  
quartier de la rue des  
Thermes*

En date du 28 novembre dernier, j'ai reçu un courrier, conjointement adressé à la Municipalité, de Mme Carole ALLGÖWER, domiciliée à la rue des Thermes 1 à Yverdon-les-Bains et représentante des habitants du quartier, soumettant une requête concernant la limitation du trafic à 30km/h dans leur quartier.

Cet objet étant de compétence municipale, la Municipalité y donnera la suite qu'il convient.

Ce courrier est à votre disposition pour consultation auprès de notre secrétariat.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Décès*

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de M. Michelangelo INDULSI, père de notre collègue Nunzio INDULSI.

Monsieur le Conseiller, chère famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD
- Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- Une Interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI
- Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET
- Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF
- Une Interpellation de MM. les Conseillers Anthony REYMOND et Younes SEGHROUCHNI

5. COMMUNICATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte des communications :

- CO18.12 concernant le déploiement de quatre défibrillateurs en accès public,
- CO18.13 concernant la nouvelle procédure communale de naturalisation, et celle reçue hier
- CO18.14 concernant les recommandations de la Surveillance des prix dans le cadre de l'introduction d'une taxe forfaitaire de base pour le financement des déchets.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Non, Mme la Présidente.

---

6. NOMINATION D'UN  
MEMBRE SUPPLÉANT  
À LA COMMISSION  
DES FINANCES

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Suite à la démission de Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI de la Commission des finances, cette dernière se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :**

Le groupe socialiste vous propose la candidature de Mme Anne GANDER pour cette fonction.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a une candidate pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

**Résultat**

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **Mme la Conseillère Anne GANDER est nommée membre suppléante de la Commission des finances.**

Mme la Conseillère, je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission de surveillance.

---

7. PRÉAVIS  
N° PR18.19PR

**CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU 3 FÉVRIER 2011 SUR LA GESTION DES DÉCHETS, EN VUE DE L'INTRODUCTION D'UNE TAXE FORFAITAIRE DE BASE POUR LE FINANCEMENT DES DÉCHETS.  
RAPPEUR : M. LAURENT GILLIARD  
RAPPEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

*Composition de la  
commission*

Mme et MM. les Conseillers Mireille MATHYS, Stéphane BALET, Didier FORESTIER, Laurent GILLIARD, Benoist GUILLARD, Roger GYGAX et Thierry PIDOUX.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont reçu une copie des rapports de la commission ad hoc et de la Commission des finances.

M. Laurent GILLIARD souligne que la solution choisie présente l'avantage de pouvoir être mise sur pied relativement facilement et ne nécessite pas des investissements particulièrement

importants. La solution choisie est également conforme à l'article 32a LPE (Loi sur la protection de l'environnement) qui n'exige pas que les coûts soient répartis exclusivement en fonction du type et de la quantité de déchets. Elle ne compromet pas non plus le respect de l'environnement.

La taxe par habitant sera au maximum de CHF 120.- par an. Elle ne sera due que par les personnes majeures. La taxe par entreprise sera au maximum de CHF 1'400.- par an. La Commune envisage de facturer des montants différents en fonction du nombre d'employés par entreprise. Ce critère paraît adéquat.

Selon les estimations de la Commune, le montant de la taxe forfaitaire permettra de compléter le revenu de la taxe proportionnelle à la quantité pour couvrir la totalité du coût de la gestion des déchets.

A l'unanimité de ses membres, la commission a approuvé le système choisi qui permet l'autofinancement complet de la gestion des déchets et permet ainsi de couvrir les frais de mise à disposition de l'infrastructure de collecte et de traitement des déchets.

A l'unanimité, la commission propose toutefois trois amendements à la lettre D de l'article 12 « Mesures d'accompagnement » (page 3 de la modification soumise au vote).

Le premier amendement a pour but de modifier et compléter comme suit le premier alinéa qui deviendra ainsi :

Des mesures d'accompagnement du dispositif de taxation sont prévues notamment en faveur des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes dans le besoin **et par le soutien de mesures sociales ou environnementales. L'objectif des mesures d'accompagnement est de redistribuer au minimum un montant équivalent à 50% du produit obtenu par les taxes.**

La commission a en effet constaté que l'introduction de la taxe au sac n'avait pas entraîné une diminution de l'impôt. Elle est consciente qu'une telle diminution n'est probablement pas envisageable vu la situation financière de la Commune mais il est désirable qu'il y ait une compensation prévue dans le règlement.

Le deuxième amendement proposé concerne une modification des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> alinéas. Il a pour but de remplacer le terme exonération par remboursement. Il est apparu à la commission que le terme exonération n'était peut-être pas bien choisi. Il pourrait laisser à penser qu'il conviendrait de faire supporter aux débiteurs de la taxe le fait que certaines personnes ne sont pas soumises à celle-ci. L'amendement proposé a la teneur suivante :

Les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans peuvent, sur la base d'une liste établie par le contrôle des habitants, obtenir **le remboursement intégral** de la taxe de base annuelle, la situation au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année faisant foi.

Les citoyens au bénéfice des prestations complémentaires communales peuvent, sur la base du registre de l'agence d'assurances sociales (AAS), obtenir **le remboursement intégral** de la taxe de base annuelle, la situation au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année faisant foi.

Le troisième amendement proposé est le suivant :

**Les personnes ne payant pas d'impôt peuvent demander le remboursement intégral de la taxe de base annuelle, la notification de taxation de l'autorité fiscale faisant foi.**

M. Laurent GILLIARD donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. Olivier JAQUIER informe que le débat a également porté sur les bénéficiaires des mesures d'accompagnement tant pour les personnes au bénéfice des prestations complémentaires communales ou d'un revenu d'insertion, l'exonération semble évidente, elle l'est nettement moins

pour les jeunes jusqu'à 25 ans que pour les personnes âgées de plus de 65 ans.

En effet, les jeunes en formation devraient être exonérés de la taxe et ceux qui sont au bénéfice d'un revenu y être soumis. Toutefois, cette solution n'est pas facilement applicable au niveau administratif sans occasionner un important travail de contrôle.

Pour ce qui concerne les personnes âgées de plus de 65 ans, la majorité de la COFI ne partage pas l'avis de la Commission et de la Municipalité. En effet, elle estime qu'une grande partie de cette couche de la population bénéficie des moyens financiers nécessaires afin de faire face à cette charge. Par ailleurs, les personnes au bénéfice de prestations complémentaires communales et/ou cantonales sont exonérées de la taxe.

La COFI n'est toutefois pas insensible aux divers arguments avancés tant par la Municipalité que par la Commission ad'hoc en charge de l'étude du présent préavis. Sur cette base, elle vous propose de redistribuer au minimum un montant équivalent à CHF 100'000.-- par année à des mesures environnementales, décidées par la Municipalité dans le cadre de la gestion des déchets que cela soit au travers de la prévention, de la communication ou pour lutter contre le littering.

Par ailleurs, au niveau des entreprises, un certain nombre n'a aucune activité commerciale (holding / société de domicile) et n'a aucun salarié et ne dispose pas de locaux. De ce fait, elles ne produisent aucun déchet, dès lors la COFI vous propose un amendement de clarification de l'article 10 Taxes alinéa B Taxes forfaitaires des Directives en matière de gestion des déchets de la manière suivante :

Le montant des taxes forfaitaires est fixé comme suit :

- Fr. 85.- par an et par habitant de plus de 18 ans révolus (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée)
- Fr. 300.- par an par entreprise inscrite au registre du commerce possédant un nombre d'équivalents plein temps (EPT) allant de **0,5 à 10 EPT**.
- Fr. 600.- par an par entreprise inscrite au registre du commerce possédant un nombre d'équivalents plein temps (EPT) **supérieur à 10 et jusqu'à 50 EPT**.
- Fr. 1'200.- par an par entreprise inscrite au registre du commerce possédant un nombre d'équivalents plein temps (EPT) de plus de 50 EPT.

La Commission des finances a pris acte de la communication du Surveillant des prix et de la volonté de la Municipalité d'y adhérer.

Les montants ci-dessus s'entendent bien sûr hors taxes (HT).

Tenant compte des éléments mentionnés et principalement de la situation financière de la Ville d'Yverdon-les-Bains, la COFI vous soumet, également, l'amendement suivant au niveau de l'article 12 alinéa D du règlement sur la gestion des déchets et vous propose sa rédaction sous la forme suivante :

Des mesures d'accompagnement du dispositif de taxation sont prévues, notamment en faveur des familles, des jeunes et des personnes dans le besoin **et par le soutien de mesures sociales ou environnementales.**

Les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans **sont exonérés**, sur la base d'une liste établie par le contrôle des habitants, de la taxe de base annuelle. La situation au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année fait foi.

Les citoyens au bénéfice des prestations complémentaires communales **et cantonales sont exonérés, sur la base des registres des autorités compétentes**, de la taxe de base annuelle. La situation au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année fait foi.

Les citoyens au bénéfice du revenu d'insertion **sont exonérés**, sur la base du registre de centre

social régional (CSR), de la taxe de base annuelle. La situation au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année fait foi.

**La Municipalité est chargée, au travers de son budget, de planifier à concurrence maximale de CHF 100'000.- des mesures environnementales liées à la gestion des déchets.**

M. Olivier JAQUIER donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La discussion est ouverte sur l'article 1.

**M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :**

Je vais vous donner la position du groupe socialiste par rapport à ce préavis. Le groupe socialiste a longuement débattu au sujet de ce préavis et de la position à prendre ce soir compte tenu des délais très courts qui nous sont imposés.

Nos deux représentants à la Municipalité ont joué le jeu de la collégialité en nous transmettant les recommandations de la Municipalité à savoir, et en résumé : pour que le règlement qui nous est soumis pour approbation dans le préavis PR18.19PR soit applicable cette année 2018, il faut absolument qu'il soit adopté tel que proposé sans aucun amendement. Faute de quoi, le règlement amendé devra à nouveau passer par la procédure cantonale d'approbation et par conséquent ne pourra pas être appliqué pour 2018. Cela signifierait donc un manque à gagner d'environ deux millions par rapport au budget que nous avons voté en décembre 2017.

Inutile de vous dire, chers collègues, que notre groupe, comme tous les groupes de ce Conseil, était très fâché contre cette forme d'ultimatum dictée uniquement pour des questions de calendrier. Dès lors, quelle position adopter pour que ce Conseil ne soit pas réduit à une simple chambre d'enregistrement qui fait fi du rapport de la commission, lequel contient des amendements adoptés à l'unanimité, je dis bien, à l'unanimité de ses membres.

En faisant le choix de respecter les valeurs que notre parti défend depuis toujours, justice sociale et fiscale, nous devrions à l'évidence soutenir les amendements de la commission et principalement le principe de redistribution de 50% du produit de la taxe pour des mesures sociales et environnementales.

Mais si le Parti Socialiste défend ces valeurs, il est aussi en partie responsable, soucieux de l'équilibre des finances communales et du respect du budget voté. C'est la raison pour laquelle, pris dans ce dilemme, notre groupe vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la solution suivante :

Nous approuvons ce soir le règlement tel que présenté par la Municipalité, sans amendement, afin que la taxe 2018 puisse être facturée conformément au budget. En contrepartie, nous sollicitons l'engagement formel des autres groupes de ce Conseil de soutenir une motion qui sera déposée dans le premier trimestre 2019.

Cette motion visera à modifier le règlement en introduisant le principe de redistribution de 50% de la taxe pour des mesures sociales et environnementales. Nous avons déjà eu des contacts informels entre chefs de groupe à ce sujet. Par souci de transparence vis-à-vis de nos concitoyens, nous ne souhaitons pas que cette question soit traitée hors de ce cénacle car cela pourrait être interprété comme de la cuisine politicienne.

Je demande donc formellement aux responsables des groupes de ce Conseil, et particulièrement au groupe majoritaire, de prendre ce soir l'engagement clair et sincère de soutenir une future motion visant à modifier ce règlement - donc dans le premier trimestre 2019 - laquelle contiendra le principe de redistribution de 50% de la taxe pour des mesures sociales et environnementales. Étant entendu que le Parti Socialiste est ouvert, nous sommes ouverts à la discussion sur des

*Discussion sur article 1*



modalités d'application.

Nous ne doutons pas que notre proposition raisonnable et mesurée conviendra à l'ensemble des partis de ce Conseil et nous permettra ainsi d'avancer dans ce dossier. J'aimerais ajouter - ce n'est pas écrit dans le rapport mais ce sera au procès-verbal - que suite au contact que j'ai pu avoir jusqu'à cet après-midi avec les différents chefs de groupe, ils n'étaient pas en mesure d'assurer la véritable position de leur groupe.

*Demande de suspension de séance*

Alors pour cette raison, et pour permettre de clarifier les positions des divers Conseillers, je demande, en vertu de l'article 85, une suspension de séance d'un quart d'heure-vingt minutes, qui nous permettra, à chaque groupe, de clarifier les positions notamment par rapport à la proposition du Parti socialiste. Merci.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Je vais rejoindre le groupe socialiste sur deux points.

Tout d'abord, le fait que les délais étaient extrêmement courts, nous avons été mis au pied du mur et nous avons également déploré cette situation. La très grande majorité du groupe PLR et Centre Droite, et là on vous rejoint également, soutient le préavis tel que présenté par la Municipalité et refusera par conséquent les amendements tant de la commission ad hoc que de la Commission des finances. Vous l'avez dit M. le Conseiller, ce serait une perte – alors moi j'ai calculé 1.8 millions mais enfin on est dans le tir – de recettes en moins sur 2018, ce qui accentuerait d'autant le déficit prévu d'ores et déjà de 2.2 millions soit un total de 4 millions de francs de déficits prévus pour cette année. C'est évidemment inacceptable pour le groupe PLR qui privilégie des finances saines.

Là où nous avons un point de divergence, M. le Conseiller, nous faisons volontiers un pas dans votre direction pour revoir dans le courant de l'année 2019 – alors je n'aime pas trop le premier trimestre parce que c'est aussi nous mettre un ultimatum – le modèle des mesures compensatoires. Là, nous faisons un pas dans votre sens et j'imagine également dans le sens des Verts.

En revanche, nous ne pouvons pas prendre d'engagement ferme ce soir sur un pourcentage sur le contenu et les bénéficiaires. Là, nous avons un point de divergence, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Voilà ce que je voulais dire en introduction.

**Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF :**

Donc je partage, avec mon collègue Bart, également ce qui a été dit par nos collègues socialistes et par notre collègue Maximilien BERNHARD. Mais ce que je voulais dire c'est en fait quelque chose d'autre, je trouve que dans le préavis ainsi que dans les deux rapports qui ont été faits par les commissions, on n'insiste pas assez sur un aspect qui est essentiel. On parle d'une taxe sur les déchets. Et les déchets, comme vous le savez, bien c'est quelque chose de polluant, mais on ne parle absolument pas du tout de la responsabilité du citoyen par rapport à ses propres déchets.

Pourtant la loi vaudoise sur la gestion des déchets mentionne que 40% des coûts d'élimination au moins – donc j'insiste c'est au moins, c'est 40 ou plus – doivent être financés par une taxe proportionnelle à la quantité de déchets émise. Or aujourd'hui, la taxe au sac, elle ne représente que 30%.

La solution qui est préconisée dans le préavis est une solution de facilité qui ne tient pas compte de l'impact écologique des déchets ni de la responsabilité individuelle. En plus la taxe proposée n'a rien d'incitatif, c'est juste un impôt supplémentaire pour les personnes qui paient déjà plein pot alors que cela devrait être un impôt lié tout ou partie au comportement et à l'engagement des

gens pour notre environnement.

Vous aviez pourtant le temps, depuis 2011, de proposer une solution allant dans ce sens, même partiellement, afin de montrer qu'Yverdon-les-Bains peut aussi être exemplaire dans ce domaine. Je suis d'accord, bien entendu, avec une taxe et un principe social d'allègement pour les personnes qui n'ont pas les moyens de le payer mais je suis contre le fait que rien ne soit proposé allant dans le sens du pollueur-payeur.

Avec votre solution, qu'on produise beaucoup ou peu de déchets, c'est pareil et c'est contraire au combat que mènent beaucoup de personnes et entre autres les Verts'libéraux et mon collègue Bart WIND me soutient bien entendu dans mes propos. Et ça je le regrette profondément. Le principe du pollueur-payeur doit être indépendant du pouvoir d'achat des ménages et doit être porté par toutes et tous.

Finalement la solution préconisée par la COFI, même si elle n'est de loin pas idéale du point de vue de la responsabilité des citoyens vis-à-vis de la gestion de leurs propres déchets, bon elle préconise des solutions pour percevoir ces taxes d'une manière un peu différente, mais au moins elle imagine un moyen de restituer une petite partie des recettes pour des actions environnementales liées à la gestion des déchets et c'est également aussi ce que propose, dans son amendement, le groupe qui a fait le rapport pour le préavis.

Donc voilà, nous, on soutiendrait quand même que, dans le cadre de cette taxe, il y ait un amendement qui tienne compte de ce principe du pollueur-payeur.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :**

J'aimerais juste déjà remercier M. Gildo DALL'AGLIO d'avoir posé effectivement publiquement la question que nous nous sommes posée ces derniers jours au niveau de nos différents groupes et des discussions que nous avons eues au niveau des chefs de groupe et avec notre groupe.

Pour notre part nous étions, en tout cas dans un premier temps, effectivement prêts à aller, dans notre majorité, vers un assouplissement de notre position si tant est que le groupe PLR, notamment, s'engageait à discuter, préparer avec nous une motion aux conditions énoncées par M. DALL'AGLIO et au vu de ce que nous avons entendu maintenant, publiquement devant tout le monde, je pense que la suspension de séance est effectivement nécessaire pour que nous puissions rediscuter au niveau de notre groupe et pour trouver une position finale au niveau de notre groupe à ce sujet.

Mais avant la suspension de séance, il me paraît essentiel, et j'aurai une demande auprès de la Municipalité, je souhaiterais que celle-ci puisse confirmer l'information qui, pour l'instant nous a été donnée que de manière informelle, qu'elle puisse confirmer que, effectivement, la taxe ne pourra pas entrer en vigueur cette année, si le moindre amendement est voté ce soir ou si c'est seulement certains amendements et nous donner aussi les fondements de cette position de savoir pour quelles raisons exactement ceci ne serait pas possible.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

M. le Syndic me dit qu'il va donner les informations une fois que chacun puisse s'exprimer.

**M. le Conseiller Benoist GUILLARD :**

Avant les explications que nous donnera la Municipalité et, je le pense, une suspension de séance, je voulais quand même, en tant que membre de la commission ad hoc, faire un léger exposé sur ce que Mme la Conseillère GILLARDIN a rappelé : l'importance du principe du pollueur-payeur.

Il ne s'agit pas d'avoir des taxes qui sont punitives et qui, sur un critère moral, viennent punir les gens qui ont de mauvais comportements. Il y a des études très approfondies aussi bien à l'OCDE, à l'Office fédéral de l'environnement ou tout simplement l'observation de l'instauration de la taxe au sac dans notre Commune qui montrent que si on a des taxes qui sont raisonnables et qui peuvent être assumées par un ménage, et bien on peut réduire l'impact environnemental, on peut réduire le volume des déchets par rapport à des taxes qui sont proportionnelles.

Le souci qu'on a avec cette taxe forfaitaire de base sur l'élimination des déchets est que non seulement elle couvre les deux-tiers et pas seulement 60%, mais qu'elle est relativement injuste et non pas proportionnelle aux déchets. Elle est proportionnelle au nombre de personnes majeures, elle est proportionnelle au nombre d'employés mais elle n'est pas proportionnelle à la génération de déchets. Elle n'a donc aucun effet directement environnemental.

Elle se pose donc comme une taxe qui se substitue, suivant les décisions du Tribunal fédéral et du Grand Conseil, qui se substitue légitimement selon eux à l'impôt progressif sur le revenu ou sur le bénéfice des entreprises. Mais on peut tout à fait prendre le point de vue qu'elle est relativement injuste par rapport aux capacités contributives des habitants et des entreprises qui peuvent faire tous leurs efforts possibles, ils paieront la même taxe indépendamment de leurs actions.

C'est pourquoi je souhaite, sur le principe, défendre les conclusions unanimes, de notre commission ad hoc et ne pas suivre celles de la Commission des finances. Ceci étant dit, les conditions strictes d'adoption du préavis ce soir pour sécuriser le budget 2019 doivent être prises en compte comme cela a été dit précédemment.

Je vous remercie.

#### **M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Nous avons pris acte de la proposition de la Municipalité d'instaurer cette nouvelle taxe. Nous comprenons les motivations de la Municipalité de trouver des revenus et de remplir ses obligations. Les temps sont particulièrement difficiles pour les finances communales, il semble clair.

Nous prenons note de la proposition de la commission ad hoc d'exonérer une partie de la population à savoir les jeunes, les citoyens au bénéfice des prestations complémentaires communales, ceux qui ne paient pas d'impôt. Mais nous ne pouvons pas souscrire à ce projet vraiment clientéliste.

Un modèle qui affirme, par exemple tous les jeunes de moins de 25 ans ne peuvent pas payer la taxe car ils disposeraient de moins de revenus, certains jeunes de moins de 25 ans ont parfois des revenus plus que confortables, paient moins de LAMal et n'ont pas encore de charges familiales. Ceci couplé à l'exonération pour les plus de 65 ans de manière générale, quel que soit leur situation financière, fait qu'une fois de plus on fait porter la charge sur la classe moyenne qui travaille, a de lourdes charges familiales, n'a jamais droit à aucune aide, cela même dont le pouvoir d'achat s'est le plus érodé au fil des années.

Nous trouvons que les critères appliqués sont arbitraires et clientélistes. Nous croyons sincèrement que chacun devrait avoir le droit à l'exonération ou au remboursement de la taxe sur demande et c'est l'objectif des amendements que nous proposerons plus tard.

Dans l'attente, nous prenons acte de la proposition du Parti socialiste pour des modifications en 2019 mais le problème c'est que, typiquement, alors que ce soir on peut regretter d'avoir en quelque sorte le couteau sous la gorge avec ce projet qui nous est mis au dernier moment, et qu'on est obligé d'accepter, par la Municipalité, le Parti socialiste nous met un deuxième couteau sous la gorge avec l'obligation d'accepter les conditions de la motion qui sera déjà en place l'année prochaine avec une redistribution qui défend effectivement leur position avec que nous

défendons effectivement plus le pouvoir d'achat pour toute la classe moyenne.

Nous avons récemment demandé une baisse d'impôt qui n'a pas été suivie. Je dois dire personnellement que si le projet capotait ce soir j'aurai la conscience quand même relativement tranquille puisque finalement c'est parce qu'il est arrivé très tard et les 1.8 millions qui manqueraient ce serait 1.8 millions dans la poche des Yverdonnois en plus, il faudrait certainement revoir le budget 2019, il faudrait faire des ajustements mais voilà, il faudrait faire avec. Merci.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais essayer d'expliquer la situation puisqu'effectivement il y a des points d'interrogation, je vais essayer d'y répondre et de dire aussi pourquoi nous nous trouvons dans cette situation.

Vous savez, la Ville d'Yverdon est la dernière à ne pas appliquer cette taxe et donc nous sommes dans l'obligation de le faire. On en parle depuis une année. Et puis pourquoi on se retrouve dans cette situation-là ? Le service, en l'occurrence le Service des travaux, nous a fait une proposition au printemps : le calcul tel que présenté ce soir. Et puis la Municipalité l'a évidemment prié en juin, de nous faire des propositions de mesures d'accompagnement. Cela a donc pris aussi un petit peu de temps.

Mais il est faux de dire qu'on vous soumet cette taxe au dernier moment tel que je l'ai entendu puisque vous avez reçu ce préavis au mois d'août. Alors certes, la Municipalité et ses services ont travaillé pendant la première moitié de l'année et puis, le Conseil communal, par ses différentes commissions, a aussi travaillé la deuxième moitié de l'année et nous nous retrouvons maintenant, effectivement, en additionnant les uns et les autres, en fin d'année.

En plus de ça, nous avons découvert – je crois qu'il faut le dire comme c'est - relativement récemment que ce règlement, en plus de ça, devait passer par l'approbation de M. Prix, ce qui a été fait, puisque nous avons reçu ses appréciations qui ont été communiquées dans le cadre de la communication CO18.14.

Maintenant, le raisonnement. Le raisonnement fait que nous avons dit dans le budget 2018 que nous allons encaisser CHF 2'200'000, c'est ce qui est prévu dans le budget 2018, et nous aurions des charges pour CHF 566'500. C'est donc quelque chose qui a été présenté il y a une année et qui a été approuvé par ce Conseil communal. J'attire l'attention de ce Conseil communal sur le fait que, à aucun moment, quand ça a été traité il y a une année, personne n'a parlé d'un ratio de 50% à mettre dans le budget en question et vous avez, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, validé ce ratio qui était de CHF 566'500 contre 2.2 millions.

La Municipalité a donc, de bonne foi, travaillé dans ce ratio-là puisqu'en fait il avait été validé et nous sommes maintenant dans les 2.4 millions par rapport aux CHF 580'000 tels que présentés maintenant donc on est parfaitement dans le tir de ce que le Conseil communal avait validé. Encore une fois, le Conseil communal peut changer d'avis. Mais enfin je vous explique pourquoi nous sommes dans ce ratio-là et pas dans un ratio de 50% tel qu'on le découvre maintenant.

Le raisonnement, disais-je. Qui devons-nous aider ? Alors, la Municipalité est rapidement tombée sur le fait que les gens qui sont bénéficiaires des PC et du RI doivent être aidés. Ça nous semble être facile à comprendre, ça nous semble évident. D'ailleurs, je n'ai pas entendu quelqu'un qui s'oppose à cette façon de raisonner.

Maintenant, au niveau de la chaîne de la vie, du début à la fin, pourquoi ? On a considéré qu'effectivement donner un coup de pouce aux jeunes jusqu'à 25 ans, ça avait du sens sachant pertinemment qu'effectivement il y a des jeunes qui gagnent peut-être leur vie à partir de 18 ou 20 ans, qui puissent être employés ou ayant des contrats ou des apprentissages où ils peuvent gagner leur vie. N'empêche que, on considère que, d'aider nos jeunes, coup de main. Voilà c'est un coup de main que nous pouvons faire nous peut-être, vis-à-vis de la jeunesse, de nos jeunes

jusqu'à 25 ans et que ça a du sens parce que le début dans la vie n'est souvent pas très facile. Ils sortent de l'école, il y en a qui se lancent, ils se lancent dans des professions, ils font des compléments d'études et donc jusqu'à 25 ans ça avait du sens et c'est pour ça que nous l'avons validé.

De l'autre côté, à partir de 65 ans : nous savons que nous avons des gens de 65 ans et plus qui sont en difficultés. On sait qu'il y a des gens de 65 ans et plus qui ont de la peine à joindre les deux bouts, qui des fois même ne se plaignent pas et qui ont des revenus qui sont relativement faibles. Et donc on pense qu'il faut les aider. Mais c'est vrai qu'il y a des gens aussi qui ont réussi d'une façon ou d'une autre à avoir des revenus confortables, à partir de 65 ans. Et pourquoi les aider aussi ? C'est le raisonnement un peu opposé à celui que je disais avant en disant : mais ces gens-là ont travaillé toute leur vie aussi, c'est quelque part nos séniors, c'est eux qui ont contribué à la bonne marche de la société, c'est eux qui ont contribué par leur contribution, par leurs impôts, à faire avancer la machine et le système tel qu'on le connaît actuellement et c'est aussi un système de reconnaissance.

Alors nous avons fait chiffrer ces différents coûts et vous l'avez dans le préavis et c'est ces CHF 580'000, je dirais de mémoire, globalement et qui sont donc ciblés. Si on devait aller vers un 50%, un 45%, un 55% - je ne sais pas quel serait le chiffre juste – et bien il faudrait trouver des bénéficiaires. Est-ce que c'est la classe moyenne ? On remboursera à la classe moyenne. Puis dans le fond pourquoi on ne rembourserait pas à tout le monde, dans le fond, hein ? Parce que d'un côté on fait ce qu'on nous dit de faire, puis de l'autre côté on rembourse totalement. Je ne crois pas que c'est l'esprit, ce n'est pas l'esprit de ce qu'on a entendu, ce n'est pas l'esprit du pollueur-payeur, ce n'est pas l'esprit qui prévaut dans cette taxe-là. On parle bien d'une taxe et donc les règles sont relativement claires.

Maintenant savoir quelle est la marge qu'on a ? Alors effectivement, si vous amendez, Mesdames et Messieurs, le règlement, et bien le règlement ne pourra pas être transmis au Département demain. Il devra repasser devant M. Prix, notamment, et évidemment qu'il ne sera pas applicable en 2018 et nous aurons évidemment un manco qui est cette différence que nous avons au niveau du budget qu'on peut résumer à environ 1.8 millions effectivement. On peut vivre avec un trou supplémentaire de 1.8 millions, il faut juste l'assumer. Ce n'est pas, vous l'avez compris, la position de la Municipalité.

Ensuite, nous avons donc le règlement. Le règlement donc qui lui ne devrait pas être amendé pour la raison que je viens de dire. Après, encore une fois, c'est des explications que je donne et donc le Conseil communal est souverain et décidera de ce qu'il veut.

Les directives : les directives en matière de gestion des déchets sont de compétence de la Municipalité. Ça veut dire que les éléments qu'a sorti M. Prix sont dans les directives et ne sont pas dans le règlement. Donc ça veut dire que la Municipalité peut, comme on vous l'a communiqué par le biais de la communication CO18.14, aller dans le sens de M. Prix et s'engager puisqu'en fait c'est de compétence de la Municipalité. Accessoirement les remarques de M. Prix, on les a considérées comme pertinentes puisqu'on les a validées et c'était un œil tout à fait attentif et nous sommes d'accord encore une fois – mais vous l'avez compris puisqu'on l'a certifié par écrit – que c'est bien dans ce sens-là que nous allons.

Peut-être quelques mots sur les rapports : Commission des finances, par exemple, qui nous dit les problématiques d'ETP, c'est donc dans les directives, M. le Président, Mesdames, Messieurs et membres de la COFI. Et puis effectivement – je reviendrai sur les exonérations – et après, de savoir s'il y a des mesures environnementales qui devraient être mises en place pour CHF 100'000 ou plus. Les CHF 100'000 qui sont imaginés et proposés par la COFI et bien n'interviennent pas évidemment dans ce règlement sur les déchets, le règlement sur les déchets n'a rien à voir avec. Je ne dis pas que ce n'est pas une bonne idée, je dis que ce n'est pas à cet endroit-là, mais c'est donc bien par le budget qu'on peut intervenir et donc pas sur ce règlement. D'ailleurs vous ne pouvez pas l'amender à une place ou une autre. On reviendra peut-être sur la philosophie si vous êtes d'accord.

Et puis, pour ce qui est donc de la commission ad hoc, les 50% ne font pas partie du règlement mais on pourrait les considérer dans les directives. Accessoirement, il n'y a pas de mesure et il n'y a pas de pourcentage qui sont mis dans le règlement. Puis ensuite, la commission ad hoc nous dit : il faut que les jeunes jusqu'à 25 ans puissent obtenir le remboursement intégral et puis les citoyens aussi. Les citoyens qui bénéficient des prestations complémentaires PC, RI etc. Ça nous semble compliqué parce que ceux qui sont en difficultés financières vous leur dites « Payez la taxe et après on vous la rembourse ». Mais le problème c'est de la payer, donc on a meilleur temps, pour éviter de faire tout un travail administratif, de les exonérer tout de suite. On ne va pas leur faire payer un truc qu'ils n'arriveront pas à payer pour les rembourser après. Et accessoirement puisqu'ils n'arriveraient pas à payer on devrait les sommer de payer pour finir par leur rembourser. Vous voyez l'histoire ? Je ne vais pas continuer parce que je pense que tout le monde a compris que ça ne semble pas être la solution la plus simple. Ça c'est pour les amendements de la commission.

Maintenant sur la philosophie, est de savoir si, du point de vue budgétaire, on peut mettre des sommes pour l'environnement. Pourquoi pas ? Nous, on a monté un budget en essayant d'être extrêmement rigoureux. On va le discuter la semaine prochaine. Vous le savez, en tout cas certains par exemple à la Commission des finances avec qui on a discuté, nous avons expliqué d'où nous sommes partis pour arriver au budget qui est en-dessous de 2 millions qu'on va discuter la semaine prochaine. On est parti de loin parce que les services avaient des demandes, avaient des attentes, avaient des idées et on est parti à 14 millions de déficit pour arriver, grâce à la Municipalité, grâce à mes collègues, travail d'équipe, à vous faire une proposition à environ 2 millions malgré les difficultés, la RIE III etc. on ne va pas faire le débat sur le budget maintenant.

Maintenant, est-ce que nous, Conseil communal et Municipalité réunis, on considère qu'on devrait quand même faire un effort pour par exemple l'environnement ? Mais moi je trouve ça très bien. Je trouve que, philosophiquement, je trouve ça très bien d'essayer de se soucier de notre planète, de notre Ville, de notre région, pourquoi pas ? Il faut juste qu'on réfléchisse de savoir qu'est-ce qu'on veut bien mettre. Est-ce que, dans ce cas-là, les partis veulent amender le budget avec une proposition qui leur appartiendrait ? Évidemment la Municipalité qui a fait son job ne va pas amender le budget maintenant, ça nous appartient plus, le budget est chez vous. Mais, philosophiquement, moi je trouve pourquoi pas ? Alors, dans le budget 2019 nous avons introduit les chiffres évidemment du préavis et on arrive à ce delta de 2 millions. Enfin, si vous considérez qu'il faudrait que ça ne soit pas 2 millions mais 2.1 millions, 2.2 millions, 2.3 millions ça vous appartient, le budget vous appartient mais c'est la semaine prochaine.

Et donc, peut-être que, avant que Mme la Présidente libère cette assemblée, il faudrait peut-être voir comment on sort de cette histoire. Parce que, en fait, on est concerné par ce problème global. Personne n'a fait exprès de se retrouver collé à Noël avec cette taxe, avec des papiers qu'on essaie de signer en catastrophe, de les amener au Département demain, de dire à Mme de Quattro « Restez assise, on vous amène les documents » en espérant que le Conseil communal va valider ceci.

On pense que le préavis tel qu'il est fait devrait pouvoir être voté tel qu'il est. Mais, on est prêt à entendre ce que vous nous dites, votre sensibilité, et de voir comment ensemble on peut peut-être le traduire, soit par le budget de la semaine prochaine, soit parce que vous décideriez, partis politiques, de donner une instruction à la Municipalité. Il existe des moyens, il existe des motions. C'est difficile de construire une motion, M. le Conseiller communal, sans texte. Vous le savez d'ailleurs que, pour que tout le monde se sente à l'aise dans ce Conseil communal, il a été dit que les motions doivent être fournies une semaine à l'avance, pas deux mois après. C'est difficile, vous demandez un exercice difficile. Mais tout le monde, de bonne foi, essaie de trouver une solution.

Nous ce soir, on essaie de dire : on devrait valider ce préavis. C'est ce qu'on vous demande parce que c'est de la technique liée à l'élimination des déchets. Ensuite, ce qu'on veut faire avec ce delta, qui encore une fois est pris en compte dans les budgets, et bien on peut imaginer des mesures qui pourraient être discutées ensemble, peut-être avec des représentants de la

Municipalité ou non, vous pouvez aussi avoir des propositions qui vous appartiennent, mais de grâce, ne touchez pas au règlement si vous voulez que ça passe ce soir.

Voilà, j'espère avoir répondu aux questions, mais je reste à disposition avant que Mme la Présidente, j'imagine, lève la séance pour peut-être donner encore des éclaircissements si vous en avez besoin.

Je vous remercie.

**M. le Conseiller Laurent GILLIARD :**

Je tiens à répondre sur deux points.

Le premier point c'est la critique non déguisée adressée à la commission ad hoc sur le fait qu'elle aurait oublié, n'est-ce pas, la question du respect du principe du pollueur-payeur. La commission a aussi demandé à la Commune, à la Municipalité les raisons pour lesquelles on n'atteignait pas le taux de 40% qui était fixé. La réponse a été que le prix des sacs poubelle est fixé par une association de communes et que la Commune d'Yverdon n'a pas le droit d'augmenter toute seule, de décider d'augmenter toute seule le prix des sacs poubelles. Voilà. Donc cette question ne nous a pas échappée.

La deuxième remarque, je n'ai pas très compris, mais je suis peut-être mauvais comme un cheval ou je ne sais pas, je ne suis pas très bon ce soir, c'est la fatigue, j'ai manifestement trop travaillé, je n'ai pas compris l'argumentation de M. le Syndic sur le budget 2018. Le Président « à vie » comme j'aime à le dire, de la Commission de recours, a des inquiétudes. M. le Syndic vous n'entendez pas instaurer un règlement qui aura un effet rétroactif à 2018 ? Ça m'inquiète un peu. Je n'ai pas très bien compris l'argumentation. Parce qu'alors le Président « à vie » de la Commission de recours, comme j'aime à m'intituler puisque personne ne veut présider cette commission, a quelques inquiétudes.

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER :**

Pour répondre à la remarque du Président de la commission ad hoc, les montants ont été validés dans le budget 2018 c'est juste. Donc le préavis n'était pas déposé, ce que la COFI a regretté lors de l'établissement de son rapport du budget 2018. On aurait bien aimé avoir déjà un bout de rapport pour voir sur ces déchets. Mais ça a bien été voté sur le préavis du budget 2018. C'est juste ce qu'a annoncé M. le Syndic.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Je remercie le Syndic pour son exposé effectivement très précis et qui a apporté beaucoup d'éléments factuels à cette affaire qui nous occupe ce soir et qui est une affaire sérieuse, non seulement pour les finances de la Ville, mais aussi pour les finances effectivement des Yverdonnoises et des Yverdonnois.

Avec la proposition du Parti socialiste, effectivement, on parle de CHF 566'000 en plus qu'on aimerait ajouter aux CHF 566'000 existants déjà donc c'est bien ce montant-là qu'on aimerait pouvoir ajouter à ce qui est prévu en abondant dans la proposition de la commission ad hoc.

Et puisque les faits sont importants, j'aimerais juste en rappeler quand même un au sujet des débats qui nous ont occupés pour le budget 2018. À ce moment-là, en décembre 2017, on avait lu le budget avec attention et M. le Syndic, ce soir on se trouve un petit peu les mains liées avec cette discussion. Là vous avez essayé carrément de nous ficeler à l'arbre de manière plus intégrale encore en nous disant « Mais voyons, vous avez adopté le budget 2018 sans sourcilier donc vous avez accepté de facto cette répartition grosso modo à 25% ». Je vous rappelle quand même que dans les débats, j'étais intervenu au nom du groupe socialiste pour dire qu'on ne se sentait pas du tout lié par ce montant de CHF 566'000, qu'on le comprenait comme un montant indicatif visant à équilibrer le budget 2018 et uniquement à ce but-là et que à ce moment-là,

M. le Municipal BURKHARD, de manière tout à fait honnête, nous avait répondu qu'effectivement, il ne s'agissait pas du tout de fixer un montant ferme à 25%, que la fourchette des aides serait fournie plus tard, une fois que la commission aura pu faire son travail après un dépôt d'un préavis. Donc on est déjà assez les mains liées, je pense qu'on n'a pas besoin d'être ficelé davantage par un rappel de discussion du budget 2018 qui était un rappel des faits erroné.

Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

Moi, je crois d'abord qu'il y a un constat qu'on doit dresser. C'est celui, évident, qu'en matière de collecte des déchets, les habitants d'Yverdon-les-Bains sont privilégiés par rapport à d'autres communes, notamment des alentours. Les ramassages à domicile, les mini-déchèteries de quartier et la déchèterie principale située à la STRID sont des organisations, des installations qui fonctionnent bien et qui encouragent au tri et au recyclage. Par ailleurs, la STRID a été précoce dans le fait d'encourager également les enfants à faire ce genre de tri, je crois qu'il ne faut pas l'oublier. Donc d'abord, remercions les acteurs de la voirie et la Municipalité de ce qu'elle met en avant pour que tout se passe le mieux possible.

Concernant le couteau qu'on nous met quasiment sur la gorge - il faut le dire c'est vrai- j'aimerais aussi rappeler : dans une fonction précédente, il y a 10 ans - je courrais les communes pour expliquer qu'il fallait faire une réglementation sur les déchets, que ceux-ci devaient être payés par le pollueur-payeur. Il y a 10 ans, pas le 18 août, il y a 10 ans ! Et ça c'est parfaitement faux de dire qu'on vient de découvrir.

Mais ce que je viens de découvrir dans mon courrier, c'est ce que M. Prix nous dit - c'est arrivé hier soir je crois - qu'on ne doit pas mettre dans ce compte des déchets urbains, les frais pour les poubelles publiques qu'on relève en ville. Je m'étonne qu'on n'ait pas une comptabilité plus analytique sur ce sujet. Parce que si on a – si on doit avoir un compte pour les déchets, c'est qu'il s'agit d'une taxe affectée. Ce compte doit pouvoir se mettre à zéro, il doit s'équilibrer, on ne peut pas faire de bénéfices sur les déchets. Et là je m'étonne quand même que dans une grande ville - on est la deuxième ville du Canton -et ce n'est pas très glorieux- on est la dernière à introduire ça sur le Canton de Vaud ! Moi, j'en suis fort déçue. Bon, c'est peut-être parce que j'ai ce passé qui m'embête un peu, que je regrette ça.

Pour ce qui concerne différents autres points - qui seront sûrement traités, puisqu'il me semble qu'on va devoir re-traiter cet objet plus tard, moi j'aimerais quand même rappeler que ce n'est pas notre Conseil qui fixe la taxe. Notre Conseil fixe une stratégie qui aide la Municipalité à faire en sorte que cette taxe affectée, que ce compte se retrouve – comme l'eau potable par exemple – en balance. Donc, pour le compte déchets, il va bien falloir compléter ce qu'on n'a pas fait. Je sais que les factures sont prêtes à partir, ça c'est autre chose.

Mais en tout cas, il y a une chose contre laquelle je ne peux pas entrer en matière, on aura l'occasion d'en reparler sûrement puisqu'on va en rediscuter. C'est cet âge qu'on met pour savoir si on paie ou on ne paie pas la taxe déchets. Mais je vous en prie : 60% des jeunes font un apprentissage. Ils ne vont à l'université tous jusqu'à 28 ans comme c'est la mode maintenant. Je m'excuse mais, à 20 ans, souvent les jeunes, ils sont chez papa, maman, ils gagnent un salaire et ils peuvent payer CHF 1.60 par semaine, je crois que c'est quand même quelque chose de possible. Pour les seniors, il vient de sortir du Service cantonal des statistiques, une documentation qui parle des revenus des seniors. Exonérer tous les seniors ? Le 20% sont en-dessous de CHF 32'500 francs, un autre 20% sont entre CHF 32'000 et CHF 50'000, une troisième tranche de 20% est entre CHF 80'000 et CHF 100'000 et 20% ont un revenu de plus de CHF 100'000 francs !...

Et si on peut faire en sorte que l'argent qui est recueilli peut aller pour des mesures environnementales, il peut aussi aller pour aider ceux qui ne peuvent pas payer, mais je vous en prie, reprenez raison et réfléchissez à ce que vous allez décider, pas aujourd'hui paraît-il, mais



plus tard.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

J'aimerais répondre à M. le Conseiller Wicki en disant : je n'essaie pas de vous ligoter à un arbre du tout. Je dis simplement sur quelle base la Municipalité a travaillé. Elle a travaillé sur les ratios qui sont dans le budget 2018 et puis à l'époque on n'a pas pu vous dire quelles seraient les mesures d'accompagnement parce qu'on ne les avait pas. Quand on en a parlé au niveau du budget, c'est vrai. Puisque je vous dis qu'elles ont été développées au printemps de cette année et donc sorties à partir de cette première moitié d'année.

Donc, ce n'est pas une volonté de vous museler, c'est simplement, moi, j'essaie de vous dire quel a été notre raisonnement, pourquoi on est parti dans ce créneau-là. Et si on n'avait pas mis, Mme la Conseillère, par exemple le secteur des seniors – mais encore une fois on trouve que c'est juste, je vous ai expliqué pourquoi, vous trouvez que c'est faux, on peut ne pas être du même avis – et bien c'est CHF 200'000 environ CHF 230'000 de moins qu'on aurait affecté.

Alors, on a de l'argent, on n'est pas obligé de mal le dépenser. On pense que les propositions qui sont faites sont plutôt bien équilibrées, même si on ne partage pas tous visiblement le même avis. Mais on pourrait aussi affecter de l'argent par exemple pour la gestion des sites pollués. Je rappelle que c'est un héritage qu'on a et c'est quelque chose qui nous coûte cher et c'est peut-être quelque chose, dans le cadre d'une réflexion globale telle que je vous proposais avant, qui pourrait peut-être venir. Comme, par exemple, la renaturalisation des cours d'eau aussi. Donc il y a des idées à faire.

Mais pour l'instant nous discutons d'une taxe. Une taxe technique et puis ensuite il y a peut-être des mesures que l'on peut prendre via le budget, via peut-être des accords qui peuvent se passer, encore une fois du point de politique moi je peux très bien vivre avec ça, et puis on fera au mieux pour gérer la Ville avec les montants qu'on a à disposition.

Voilà, donc moi je vous ai présenté, au nom de la Municipalité le cadre, les risques, évidemment, en vous encourageant à accepter ce préavis tel que présenté et puis peut-être voir sous quelle forme vous pourriez l'accompagner, puisque j'entends des mesures préconisées par le Parti socialiste peut-être, peut-être du côté des Verts aussi ou d'autres sensibilités qui peuvent se rejoindre en disant « Oui, mais alors engagez-vous à nous fournir peut-être des mesures compensatoires supplémentaires qu'on pourrait discuter, qu'on pourrait analyser, qu'on pourrait peut-être monter ensemble ». Mais ne mettez pas un quota, ne mettez pas un 50%. On peut décider de le faire ensemble, on peut le repasser au Conseil communal bien sûr, mais faisons évoluer ce dossier, encore une fois pas à l'arrache, mais ensemble.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Il me semble que tout le monde a pu s'exprimer et selon la proposition de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO nous proposant une suspension de séance, sur demande appuyée par le cinquième des Conseillers présents, la séance est suspendue et je fixerai une durée de 15 minutes.

***Vote sur suspension de séance***

Est-ce que le cinquième des Conseillers présents serait d'accord pour la suspension de séance ?

Cela semble être le cas, merci beaucoup. Donc la séance est suspendue jusqu'à 21h25.

*Suspension de séance*

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Voilà Mesdames, Messieurs les Conseillers, je vous demande de reprendre place pour que nous puissions continuer nos débats.

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Il va falloir que je fasse extrêmement attention à ce que je dis puisqu'il me sera resservi à partir du 3 janvier. Je pense avoir deux jours pour être tranquille et après certains reviendront à la charge. Voilà il y a deux choses que j'aimerais communiquer ce soir.

Tout d'abord, nous avons pris connaissance d'un avis de droit du Service juridique et législatif du Canton de Vaud, à l'article 38 du financement de la gestion des déchets selon le principe de causalité. Alors, je vous la fais courte, c'est marqué « en outre, c'est bien la part des recettes fiscales qui n'est plus utilisée pour financer la gestion des déchets qui peut faire l'objet d'une redistribution et non le revenu des tâches perçues dans ce but ». Ce qui signifie, donc ça confirme effectivement ce que disait M. le Syndic, il faut séparer les choses, on ne peut pas prendre finalement le produit de la taxe tel quel et effectuer des mesures compensatoires avec, ça on ne peut pas le faire.

Maintenant le groupe PLR et Centre Droite a discuté et pris position. Donc nous sommes d'accord de faire un pas dans le sens du groupe socialiste et des Verts et je dirai que nous sommes disposés à revoir le modèle des mesures compensatoires avec une augmentation sensible, retenez bien ce mot, sensible des mesures compensatoires pour le social et la question environnementale.

Voilà, Mme la Présidente, et je pense que ça devrait convenir au Parti socialiste et des Verts.

**M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :**

En effet, suite à cette petite pause, nous avons pu discuter entre les responsables de groupe et dans nos groupes.

Compte tenu du fait que le Parti PLR propose d'aller dans le bon sens, c'est-à-dire dans le sens d'une augmentation sensible, voire substantielle de la taxe, le Parti socialiste laissera passer ce règlement de manière à ce que la Commune puisse encaisser la taxe 2018 et dès 2019 nous nous mettrons à la tâche avec, je l'espère, le concours de la Municipalité et des différents groupes pour trouver des solutions convenables et équitables pour la population.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :**

Je vous invite en effet à voter ce compromis durement travaillé en espérant qu'on trouve du coup, après coup, dans la suite, on arrive à continuer à travailler dans l'esprit dans lequel je crois a travaillé la commission, c'est-à-dire au-delà des clivages politiques et qu'on puisse du coup trouver une solution qui soit satisfaisante pour l'ensemble de nos groupes.

Je vous remercie.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors, nous avons assisté effectivement à toute une cuisine pour essayer de se mettre d'accord pour savoir si, effectivement, qu'est-ce qu'il faut faire de cet esprit de la taxe.

Certains veulent effectivement plus de redistributions. On peut effectivement le comprendre, mais le problème c'est toujours le même. Chaque fois on va remettre des mesures de distribution, on va donc augmenter des budgets, on va remettre des dépenses alors que, finalement, tout cet argent on le prend toujours dans la même poche, dans la poche de la classe moyenne. Donc ce n'est pas en augmentant l'Etat chaque fois plus, qu'on aide la classe moyenne.

Donc le groupe UDC ne soutiendra pas, s'abstiendra probablement sur ce préavis. Je pense que, peut-être, pour les habitants d'Yverdon, bien la meilleure chose qui puisse arriver c'est que le

préavis ne passe pas ce soir et ils auront 1.8 millions de plus pour cette année. Donc voilà, la semaine prochaine, on aura l'occasion de voir au budget. Merci.

**M. le Conseiller Ervin SHEU :**

C'est vrai que ce soir nous travaillons sur deux tableaux : sur les recettes fiscales ou les recettes de la taxe des déchets, mais en même temps, il y a cette taxe de déchet qui, auparavant était une charge fiscale, qui est égale d'ailleurs à cette taxe déchet ou ces recettes fiscales qui vont venir.

Donc ça veut dire que, actuellement, cette charge de déchet est soutenue, c'est vrai, par ceux qui paient l'impôt et il n'y a pas de raison que, dans l'avenir, même si cette charge fiscale devient une taxe, soit autrement. Donc l'exonération, je tiens quand même à préciser que ce n'est pas une mesure sociale, ce n'est qu'un retour juste de la situation dans laquelle on se trouve et dans laquelle on va.

Et, personnellement, mais je pense que c'est aussi l'avis de certains autres Conseillers, quand on parle de mesures sociales de redistributions sociales et écologiques, on est bien au-delà des 25% des exonérations. Je tenais juste à préciser que, justement, l'année prochaine, je ne pense pas qu'on va seulement se contenter des exonérations et de quelques petites mesures sociales.

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER :**

Pendant cet intermède, la Commission des finances s'est réunie de manière un peu disparate mais va retirer ses amendements tels qu'ils sont présentés.

Elle se fera le gardien du Graal par contre, par rapport aux dépenses. Elle les veut plus petites que substantielles, M. DALL'AGLIO, par rapport à nos finances communales. Mais on se tiendra et on observera bien ce préavis, cette motion qui viendra. On verra dans quelle mesure ça sera traité mais on sera attentif et on fera certainement un rapport pour accompagner cette mesure.

Donc elle retire ses deux amendements tels que présentés.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Qu'en est-il par rapport à la commission ad hoc ?

**M. le Conseiller Laurent GILLIARD :**

On n'en a pas discuté, mais je veux bien prendre deux minutes pour aller voir les membres de la commission.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Je ne crois pas.

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Bon, le moins qu'on puisse dire c'est que 2019 sera une année particulièrement difficile pour les foyers à revenus modestes yverdonnois. En effet, suite à la désormais habituelle hausse des primes d'assurances maladies, vient s'ajouter, coup sur coup, l'introduction généralisée des macarons et celle de l'introduction d'une taxe forfaitaire pour l'élimination des déchets.

La commission, consciente de l'impact de cette hausse d'impôt, particulièrement injuste, a souhaité, à l'unanimité, trouver des solutions permettant de redistribuer un montant, j'ai aussi dit substantiel voyez-vous, pour des mesures sociales. Pour ceux d'entre vous qui n'étaient pas encore présents lors de l'introduction de la taxe sac, je souhaite expliquer que cette taxe avait été accompagnée par des mesures permettant de redistribuer un montant équivalent à environ 40%

*Retrait des  
amendements de la  
COFI*

du produit dégagé. Les deux mesures phares étaient l'abandon de la taxe non-pompier et l'introduction des bons pour les familles.

Je vais développer la notion d'impôt particulièrement injuste. Si nous devons financer le montant mis au budget soit CHF 2'200'000 par l'impôt sur le revenu, cela nécessiterait une hausse d'environ trois points. Nous avons pris la peine de faire quelques calculs et le résultat montre qu'il faut dépasser les seuils suivants pour que la taxe soit plus coûteuse que l'impôt : pour une personne seule ce serait CHF 52'000 bruts par an, pour une famille de quatre personnes CHF 115'000 par an, ce qui représente tout de même un revenu cumulé de CHF 8'600 nets par mois. Donc pour tous les gens qui sont en-dessous de ces seuils-là, la taxe clairement coûte plus cher que si on avait augmenté l'impôt. Bon, la question ne se pose pas puisque la loi nous impose d'introduire une taxe. Mais enfin je tenais à le souligner.

J'en profite pour signaler que la baisse d'impôt votée par le Grand Conseil vaudois ne comblera pas l'effet de la taxe pour ces catégories-là. Ben non. Nous n'avons pas pris le temps de faire ces estimations. Mais il pourrait être intéressant de calculer à partir de quel revenu cela se compense.

Ce soir on apprend que si on amende ce règlement, il ne sera pas possible de l'introduire pour 2018 et que, du coup, la Municipalité perdra le montant budgété de CHF 2'200'000 pour 2018. Sur ce point je souhaite dire que : il s'agit d'un montant prévisionnel, que le budget total pour 2018 était d'environ CH 244'000'000 ce qui signifie que la perte représente 0.9% donc 90 centimes pour 100 francs, que le budget pour 2017 était déficitaire, prévu déficitaire pour un montant CHF 2'246'345, là je suis plus précis, et que les comptes ont finalement mis en évidence un léger bénéfice provenant notamment d'une augmentation des recettes fiscales de 2.31 millions et ce chiffre provient, alors celui-là, du communiqué de presse de la Municipalité, on le trouve sur le site. Donc vous voyez, 2.31 millions en plus qu'on n'avait pas prévu dans le budget.

Concernant les amendements de la commission, je propose qu'ils soient retirés par le Président. Je souhaite vous rappeler qu'il représente 50% du produit de la taxe. C'est vrai les chiffres annoncés précédemment, du coup, sont à diviser par deux, soit environ 0.45% du budget. Alors cette fois on est carrément à 45 centimes pour 100 francs ce n'est vraiment pas grand-chose.

Il va de soi que je ne partage pas les conclusions de la Commission des finances lorsqu'elle affirme que nous ne pouvons pas nous permettre cette dépense. Alors si notre Ville n'est pas capable de mettre 45 centimes pour 100 francs pour des mesures d'accompagnement pour les catégories les plus fragiles de nos habitants, j'ai quelques soucis pour notre avenir.

Mon objectif n'est pas de mettre la Municipalité dans l'embarras et sous réserve que les autres commissaires soient d'accord donc, je propose que le Président retire ses amendements.

J'ai pris note des promesses qui nous ont été faites, je ne sais pas ce que veut dire substantiel, significatif, c'est tous des chiffres qui sont... voilà. Vous connaissez notre position, on souhaiterait redistribuer un montant à peu près équivalent à 50%. Encore une fois, ça ne représente pas énormément sur le budget de la Ville.

L'avantage de cette manière de procéder est que l'entrée en vigueur de cette taxe pourrait se faire cette année déjà et que la redistribution atteindrait – j'espère – le même niveau que les mesures d'accompagnement mises en place lors de l'introduction de la taxe au sac. Je fais déjà un compromis là. Je parlais de 50%, je vous ai dit 40% pour la taxe au sac. Je ne suis pas sûr qu'on descende beaucoup plus bas.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Didier FORESTIER :**

Faisant partie de la commission pour ce préavis, je suis d'accord de supprimer aussi ces

amendements et de voter pour ce préavis tel qu'il est présenté par la Municipalité.

Nous parlons de taxe, nous ne parlons pas d'impôt. Une taxe c'est une taxe qui nous est imposée par le Canton et la Confédération. Elle est peut-être, comment dire, un peu haute ou pas assez haute, ça on en discutera l'année prochaine mais je pense que pour le bien de tout le monde et pour nous tous c'est très bien ce consensus qu'on a trouvé ce soir. Ça me fait plaisir de voir qu'on a un Conseil communal qui travaille dans le sens et dans le bon sens, qu'on a un bon compromis et je vous en remercie infiniment.

**M. le Conseiller Laurent GILLIARD :**

Je pense refléter l'avis de la commission ad hoc en retirant les trois amendements qu'elle vous a présentés. Je pense que la commission souhaite que ces amendements soient réitérés la prochaine fois que nous aurons à discuter de cette taxe.

Personnellement j'é mets aussi un vœu, n'est-ce pas, c'est que j'ai découvert, un peu tard malheureusement, puisque je l'ai découvert ce soir à cinq heures, que M. Prix disait que la taxe qui était fixée était élevée au regard de la moyenne des autres villes suisses. On est dans la moyenne élevée. Peut-être qu'une des solutions aussi consisterait à diminuer le montant de la taxe. Merci.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors le groupe UDC avait prévu aussi des amendements. Je vous annonce qu'on va les retirer. Mais ce n'est pas pour autant que nous apportons notre contribution à ce préavis tel qu'il est, que nous allons le suivre.

Je pense qu'aujourd'hui on assiste finalement à une grande salade qui n'aurait jamais dû se produire maintenant si les choses avaient été faites plus tôt. Tout le monde est sous pression pour accepter au plus vite, on voit le PLR qui se trouve même à accepter une extension des redistributions sociales et écologiques. Alors je félicite la gauche qui a réussi à leur extraire ces mots de manière très habile.

Pour notre part, nous serons très attentifs en 2019 quand il y aura cette motion. Effectivement, je pense que, en tout cas, s'il faut modifier quelque chose, on verra comment, mais je serai plutôt pour qu'on aille l'année prochaine vers une réduction du montant de la taxe et un élargissement de la base plutôt qu'à de grandes mesures de compensation pour une taxe qui reste finalement quand même bien élevée. Merci.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Il me semble que tous les amendements ont été retirés et que vous êtes d'accord que nous procédions à l'acceptation du préavis tel que présenté par la Municipalité ?

Cela semble être le cas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à une évidente majorité et quelques abstentions.

*Discussion sur article 2*

L'article 2 n'est pas soumis au vote.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :**

Je me réjouis de voir que nous aurons bientôt une taxe déchet, même si pour l'instant en son état

elle ne nous satisfait pas pleinement et je me réjouis de voir que nous allons aller vers une solution qui soit satisfaisante pour tout le monde.

J'aimerais néanmoins revenir avant ce vote final sur le déroulement des opérations en disant mon amertume et l'amertume je pense de l'ensemble de mon groupe par rapport à la manière dont les choses se sont passées et même peut-être de l'ensemble de ce Conseil par rapport à la manière dont les choses se sont passées avec un sentiment de prise en otage ce soir, de couteau sous la gorge, de devoir voter quelque chose en urgence pour essayer de sauver les meubles, sauver ce qui a été mis au budget et c'est une situation qui est très désagréable je crois pour tout le monde et que personne n'a beaucoup apprécié la manière dont les choses se sont passées.

J'aimerais rappeler que, ce qui a été dit d'ailleurs tout à l'heure que, en partie que la Municipalité savait depuis le moment où elle a commencé à préparer le budget, c'est-à-dire avril-mai 2017 qu'il allait y avoir une taxe au déchet, que cette question du modèle aurait pu déjà être discutée, anticipée à ce moment-là, que, effectivement, en fin 2017 il avait été évoqué le fait qu'il y avait une volonté qu'il y ait un certain pourcentage conséquent qui soit redistribué, des montants récupérés sur l'impôt et puis que c'est finalement au dernier moment que maintenant on doit voter une solution qui n'est satisfaisante pour personne et c'est vraiment regrettable et j'espère que ce genre de situation ne se reproduira pas.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis, mais elle ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR18.19PR est accepté** à une évidente majorité et quelques abstentions.

**M. le Conseiller Benoist GUILLARD :**

Je me félicite que notre Conseil ait trouvé une solution de consensus ce soir.

Il y a cependant quelques éléments qui ont été évoqués qui concernent le montant de cette taxe et d'autres éléments qui ont été évoqués sur le principe du pollueur-payeur. Ce n'était pas à l'ordre du jour, ce n'était pas dans le préavis, c'est pour ça que je m'exprime après le vote. Mais je souhaite rappeler que le moyen de réduire le montant de la taxe forfaitaire c'est soit de financer plus par la taxe au sac proportionnelle au déchet, soit de réduire le coût des prestations.

Or, il s'avère que les deux peuvent se cumuler. Si on augmente légèrement le prix de la taxe au sac, les prestations diminueront en volume et les coûts baisseront. C'est un sujet sur lequel je pense que je reviendrai personnellement et dans le cadre de la réflexion que nous avons lancé ce soir, un élément de réflexion qui sera nécessaire.

Je vous remercie.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je crois qu'au niveau de la Municipalité on peut vous remercier d'avoir eu la sagesse qui a conduit aux votes auxquels on vient d'assister.

La Municipalité, je crois pouvoir regarder mes collègues pour dire qu'on vous accompagnera volontiers dans cette réflexion, tel qu'on l'a dit. Ce n'était pas simplement pour faire passer le préavis mais c'est particulièrement sincère de dire que, ensemble, avec peut-être les sensibilités que je viens d'entendre pour voir comment on peut faire évoluer ce dossier-là et donc je vous propose que les partis politiques se revoient pour peut-être réfléchir ensemble avec les différentes idées qu'il y a eu aujourd'hui et si vous souhaitez une représentation de la

Municipalité, faites-le nous savoir. Ça ne posera pas dans ce secteur-là mais c'est volontiers qu'on participe pour faire évoluer ensemble, disons ce secteur, à la satisfaction de tout le monde.

Je vous remercie.

La Présidente remercie la commission ad hoc et la Commission des finances pour leur travail.

### **Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu les rapports de sa commission et de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La modification du règlement du 3 février 2011 sur la gestion des déchets est adoptée selon le texte figurant en annexe.

Article 2 : L'approbation cantonale est réservée.

### **8. PRÉAVIS N° PR18.20PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 288'000.- POUR L'ACQUISITION DE DEUX LOGICIELS DE PLANIFICATION ET DE GESTION IMMOBILIÈRE ET LE RAPPORT SUR LA MOTION « POUR UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA COMMUNE », DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE AUDE BRIAND LE 5 OCTOBRE 2017, TRANSFORMÉE EN POSTULAT LE 1<sup>ER</sup> MARS 2018.  
**RAPPORTRICE : M. MIREILLE BANDERET**

### *Composition de la commission*

Mmes et MM. les Conseillers Mireille BANDERET, Aude BRIAND, Catherine CHEVALLEY remplaçant Jacques LEVAILLANT, Marisa PARDO, Johann GILLIERON et Younes SEGHROUCHNI remplaçant Marie-Christine BERNEY. Mme Claude-Anne JAQUIER était absente et non remplacée.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme Mireille BANDERET ne donne lecture que des conclusions du rapport.

### **Mme la Présidente Catherine CARP :**

### *Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

### **Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

### *Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

### **Vote**

**L'article 2 est accepté à l'unanimité.**

### *Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

### **Vote**

**L'article 3 est accepté à l'unanimité.**

### *Discussion sur article 4*

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission et je vous la lis :

### *Proposition amendement*

Article 4 amendé : Il est pris acte du fait que le présent préavis constitue **une réponse partielle** de la Municipalité sur la motion « Pour une politique en matière de gestion du patrimoine immobilier de la commune », déposée par Mme la Conseillère

communale Aude Briand le 5 octobre 2017 puis transformée en postulat le 1<sup>er</sup> mars 2018.

La discussion est ouverte sur la proposition d'amendement de l'article 4.

*Discussion sur proposition amendement*

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Ayant présidé la commission qui a traité du préavis de la Grenette, préavis qui avait suscité la motion de Mme Aude BRIAND, je me réjouis du préavis qui nous est soumis pour les logiciels et j'encourage vivement son acceptation.

Par contre, je ne pense pas que la Municipalité puisse considérer avoir répondu à la demande de Mme BRIAND. Aujourd'hui, au mieux, nous validerons les montants nécessaires à acquérir des logiciels dont on peut espérer que, bien utilisés, ils permettront de répondre, peut-être dans quelques mois, au postulat de Mme BRIAND.

Je ne vais pas toutefois déposer un amendement dans ce sens et je me rangerai sans autre devant la formulation qu'il ne peut s'agir que d'une réponse partielle, très partielle.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :**

Notre groupe soutiendra l'amendement de la commission.

J'aurai juste une question de savoir si nous votons ceci, si cela est suffisant pour que la Municipalité revienne ultérieurement avec un préavis qui réponde aux autres aspects de la motion BRIAND, ou s'il est nécessaire de redéposer une motion.

Je vous remercie.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Non, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de déposer une nouvelle motion qui, du reste, a été transformée en postulat. Il s'agit aujourd'hui d'un postulat.

Il est, du reste, dit dans le texte du préavis que nous mettons en place des outils, ces logiciels dont nous avons impérativement besoin et qui sont une aide à la décision, de manière à pouvoir répondre aux réquisits de cette motion transformée en postulat. Donc il est effectivement bien indiqué dans le texte que ces outils nous permettrons de répondre au postulat.

Alors sans doute, nous aurions dû nous abstenir de prévoir l'article 4, raison pour laquelle la Municipalité ne s'oppose naturellement pas à cet amendement fort justifié et je vous enjoins à suivre cet amendement et à voter le préavis dans son ensemble afin de nous permettre de commencer à travailler sérieusement et d'arrêter de faire des décomptes de chauffage à la main et des plannings sur des tableaux Excel.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole est toujours ouverte, mais ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote sur amendement**

**L'amendement de l'article 4 est accepté** à une évidente majorité et une abstention.

*Discussion sur article 4 amendé*

La discussion est ouverte sur l'article 4 amendé.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote sur article 4 amendé**

**L'article 4 amendé est accepté** à une évidente majorité.



*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*  
**Vote**

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Le PR18.20PR tel qu'amendé est accepté** à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à faire l'acquisition de deux logiciels de planification et de gestion immobilière.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 288'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.630400.18 « Planification et gestion immobilière » et amortie en 5 ans.

**Article 4  
amendé :** Il est pris acte du fait que le présent préavis constitue **une réponse partielle** de la Municipalité sur la motion « Pour une politique en matière de gestion du patrimoine immobilier de la commune », déposée par Mme la Conseillère communale Aude Briand le 5 octobre 2017 puis transformée en postulat le 1<sup>er</sup> mars 2018.

**9. PRÉAVIS  
N° PR18.24PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 186'000.- POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SERRE SUR LE SITE DES JARDINS DE LA VILLE.  
RAPPORTEUR : MME PASCALE FISCHER REMPLAÇANT MME MARISA PARDO**

*Composition de la  
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Pascale FISCHER, Marisa PARDO, Emilienne WAGNIERE, Didier FORESTIER, François GILLET, Florent MICHAUD et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Mme Pascale FISCHER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*  
**Vote**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Le PR18.24PR est accepté** à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de construction d'une nouvelle serre sur le site des jardins de la Ville.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 186'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.333200.18 « Construction d'une nouvelle serre - site des serres » et amortie en 10 ans.

**10. PRÉAVIS  
N° PR18.25PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 190'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AULA MAGNA COMME SALLE ATTITRÉE POUR LES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL ET LA RÉPONSE À LA MOTION DU 22 MARS 2018 DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL CHRISTIAN WEILER « POUR UNE NOUVELLE SALLE DU CONSEIL COMMUNAL ». **RAPPORTEUR : M. JEAN-DAVID CHAPUIS**

*Composition de la  
commission*

Mme et MM. les Conseillers Cinzia GALLI RATANO, Jean-David CHAPUIS, Gildo DALL'AGLIO, Pascal GAFNER, Martin LOOS, Olivier MAIBACH et Christian WEILER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, M. Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à une évidente majorité et une abstention.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à une évidente majorité et une abstention.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur article 4*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 4 est accepté** à l'unanimité.

Discussion sur  
l'ensemble du préavis  
**Vote**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Le PR18.25PR est accepté à l'unanimité.**

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre l'aménagement de l'Aula Magna comme salle attitrée des séances du Conseil communal.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 190'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte n° 3063050018 « Salle Aula Magna pour le Conseil communal » et amortie sur 10 ans.

Article 4 : La réponse à la motion du 22 mars 2018 de M. le Conseiller communal Christian Weiler « Pour une nouvelle salle du Conseil communal » est acceptée.

**11. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS.**

**11.1**

**Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (Promotion d'alternatives à la pendularité individuelle motorisée)**

Par sa communication CO18.11, la Municipalité informe le Conseil communal qu'elle suspend provisoirement la mise en œuvre de sa politique de stationnement destinée aux pendulaires motorisés. Sans remettre en cause les objectifs du Plan directeur du stationnement, elle veut se donner le temps de consulter les partenaires et les entreprises concernées afin de mieux définir les modalités de sa mise en œuvre.

La mise en œuvre d'une politique de stationnement visant à réduire les nuisances du trafic motorisé et à libérer de l'espace de stationnement est en effet délicate. Les pendulaires concernés doivent trouver de nouveaux équilibres personnels, temporels et financiers qu'ils doivent élaborer individuellement en fonction de leur lieu de travail, d'habitation et des contraintes imposées par la vie de famille.

Notre Ville est très bien desservie par les transports publics et renforce petit à petit ses infrastructures de mobilité douce, mais cela ne peut pas satisfaire tous les besoins de tous les pendulaires. C'est pourquoi il est important de déployer un éventail large de solutions alternatives à la pendularité individuelle motorisée, permettant à chacun de trouver selon sa situation la meilleure solution.

Pour les pendulaires qui n'ont pas d'alternative à la voiture, l'augmentation du tarif du macaron peut être diluée s'ils trouvent le moyen de covoiturer, et donc diviser les frais à plusieurs. La ville de Neuchâtel et d'autres villes ont ainsi mis en œuvre une promotion active du covoiturage avec un site e-covoiturage.ch.

Pour ceux qui ont des horaires irréguliers, venir en transports publics peut être la règle, mais nécessite parfois des exceptions. L'utilisation du P+R Jonction Sud sur une journée pourrait être

une solution. Mais il semble difficile, enfin certains s'en sont plaints auprès de moi, de trouver des informations claires et simples sur les différentes formules et sur les tarifs, et quand on s'adresse à Travys ils répondent que ce n'est pas leur domaine.

Enfin, les entreprises peuvent jouer un rôle et élaborer un plan de mobilité d'entreprise, permettant de gérer au mieux les contraintes de déplacement de leur personnel. Le bouquet de subvention entreprises de l'Agenda 21 permet de subventionner à hauteur de 50% et au maximum CHF 2'000.- la mise en place d'un plan de mobilité d'entreprise.

D'où mes questions que j'ai transmises il y a deux jours par écrit :

1. La Municipalité prévoit-elle pendant la période du moratoire de mettre en avant les possibilités de trouver du covoiturage ?
2. Les conditions d'attribution de macarons pourraient-elles être adaptées au covoiturage par exemple avec des macarons « multi-plaques » ?
3. Qui exploite le P+R Jonction Sud ? Qui est chargé de sa communication et à qui s'adresser pour demander un abonnement ?
4. Est-il possible de prendre une « carte journalière » au P+R Jonction Sud, combinant le stationnement et le bus pour une journée ?
5. Combien d'entreprises ont fait appel aux subventions Agenda 21 pour les plans de mobilité d'entreprise en 2017 et 2018 ?
6. Et la Municipalité envisage-t-elle de soutenir plus fortement les plans de mobilité d'entreprise afin de faciliter la mise en œuvre de la politique de stationnement ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Merci M. le Conseiller de m'avoir transmis vos questions. Alors certes elles sont très intéressantes, certaines vous trouverez les réponses sur le plan de stationnement qui est sur le site de la Commune d'Yverdon et pour tout ça je préfère vous dire que toutes les réponses vous seront données.

Pour le moment, il y a un groupe de travail qui est en train de plancher entre la filière mobilité, la SIC qui a ses partenaires aussi des entreprises, ainsi qu'agenda 21 pour trouver les meilleures solutions possibles.

Donc je ne vais pas m'étendre ce soir sur des réponses, je préfère arriver avec des solutions concrètes et qui auront été discutées entre tous.

**M. le Conseiller Benoist GUILLARD :**

Merci Mme la Municipale et la Municipalité. J'attends avec impatience les résultats de ce groupe de travail.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.2

**Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Brandons 2019)**

C'est avec une grande tristesse que j'ai appris que l'édition 2019 des brandons était suspendue.

Je comprends que l'organisation selon la formule traditionnelle semblait impossible à assurer pour l'actuel comité et pour le Service de la culture. On aurait pu avoir l'impression en lisant certaines discussions sur les réseaux sociaux qu'il y avait de l'eau dans le gaz entre le Service

de la culture et ce comité. Je ne veux pas porter ce débat dans ce Conseil communal.

Néanmoins, je pense que l'abandon de cette manifestation est surtout particulièrement triste pour nos écoliers qui se font une joie de préparer le cortège, de participer au lâcher de ballons ou à la bataille de confettis. Certains mêmes se réjouissent de voir brûler le bonhomme hiver, pour autant que ce ne soit pas Pikachu qu'on immole sur le bûcher.

J'interpelle donc la Municipalité afin d'avoir des réponses sur les points suivants :

- Le Service de la culture serait-il en mesure de reprendre l'organisation des brandons 2019, de la même manière qu'il organise la manifestation du Castrum ?
- Avez-vous considéré l'opportunité d'organiser une version allégée des brandons 2019 ?
- Un cortège des écoles pourrait-il être organisé dans une autre manifestation ?

Merci.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Elle est appuyée par cinq membres.

**Mme la Municipale Carmen TANNER :**

M. le Conseiller, merci pour cette question reçue très peu de temps avant le Conseil communal. C'est toujours une surprise pour la Municipalité de découvrir vos questions un peu avant et on se dit « c'est un peu une tombola, qui c'est qui va tomber sur la question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN » et c'est moi.

Donc pour vous répondre, à vos trois questions : tout d'abord dans votre première question, à savoir est-ce que le Service de la culture peut reprendre l'organisation comme elle le fait pour le jeu du castrum ? Il y a une petite erreur dans votre question, si je puis me permettre, c'est que la manifestation des jeux du Castrum n'est pas organisée en tant que telle par le Service de la culture mais par une association « L'association Castrum et Cie ». Et c'est le cas pour de nombreuses, quasiment toutes les manifestations de la Ville, que ce soit la Fête de la Musique, Numerik Games, le Festival Nova Jazz, le festival d'improvisation théâtrale Shiiink !, le festival AlternatYv, la Dérivée, le Baleinev, les événements plus éphémères comme les Yodleurs, le spectacle sur Haldimand, la Fête des Patoisants, etc. Tout ceci est porté par des associations.

Actuellement, le but du Service de la culture c'est d'administrer les entités communales, les théâtres, etc. et d'accompagner les acteurs subventionnés dans leur travail. Si votre Conseil souhaite que l'administration communale, par le biais du Service de la culture, devienne organisatrice, alors cela nécessite une augmentation considérable des moyens. Et aujourd'hui nous n'en sommes pas capables et cela pour plusieurs raisons.

Premièrement, nous n'avons pas les ressources RH et là, j'aimerais aussi mettre en avant le gros travail bénévole quand il y a une organisation de manifestation. Dans le cas des brandons, c'est des centaines d'heures de travail bénévolat et la Ville en est consciente et profite de ce moment-là pour remercier encore une fois les brandons pour tout le travail qui a été fait et toutes les autres manifestations.

Deuxième raison, c'est un savoir-faire que nous n'avons pas et qui se transmet entre membres du comité. Imaginez la pluralité des tâches. Il y a les questions de montage d'infrastructures, les contacts avec les guggen, les artistes, etc. les contacts avec les partenaires et ça ne s'improvise pas à quelques semaines ou quelques mois avant une manifestation.

Sachez que nous avons renforcé notre accompagnement pour consolider le projet, mais nous ne pouvons pas le porter car l'investissement est beaucoup trop grand. Et n'oublions pas aussi, Mesdames et Messieurs, que c'est un projet qui, par son essence même, doit être porté par la

société civile et non l'administration. Je vous rappelle les buts du Carnaval, renverser le pouvoir, l'ordre établi. C'est un des fondements des brandons. Et on pourrait se dire que sur cette base-là, les contextes – vous avez mentionné les tensions entre l'administration et les organisateurs et ça pourrait être l'origine de potentielles sources de tensions, ce qui n'est absolument pas le cas. Il n'y a pas d'eau dans le gaz entre le comité des brandons et le Service de la culture ou alors on ne peut pas résumer le comité des brandons à une ou deux personnes du comité. Les rapports sont plutôt bons mais les problèmes identifiés sont plutôt internes au comité. Et sinon n'oublions pas que nous avons toujours été dans une recherche de solution afin d'améliorer la confiance et la collaboration.

J'en viens à votre deuxième question qui était de voir s'il y avait une possibilité d'une version allégée. Alors, il y a eu une proposition des brandons de manifestation allégée mais il était difficile d'avancer vers un projet concret et notamment à cause de cette difficulté de bien connaître les soucis financiers que traverse la manifestation, le comité des brandons. D'où la nécessité de commander un audit financier, résultat qu'on n'a pas encore reçu à ce jour. Du coup les déficits actuels ne sont pas connus, ce qui plombe et a des répercussions sur l'édition 2019.

Votre troisième question, soit l'organisation d'un cortège des écoles organisé dans une autre manifestation. Difficile de trouver une autre manifestation en février ou mars qui puisse accueillir un cortège. Il y a, plus tard, en juin les 200 ans de l'Abbaye avec, vous le savez, aussi à ce moment-là un cortège des écoles.

Néanmoins, j'aimerais faire un appel à la population ce soir, c'est que toutes les idées sont les bienvenues. S'il y a une initiative bienveillante et créative qui venait à être connue, nous l'étudierons, nous serons ouverts à cette proposition, c'est une évidence et cela montrerait l'attachement des Yverdonnois pour leurs manifestations, pour les brandons.

Voilà, M. le Conseiller, j'espère avoir répondu à vos questions.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Merci Mme la Municipale. Effectivement je prends acte avec grand regret. Ce que j'avais en tête, peut-être qui pourrait être fait comme alternative, c'est peut-être quelque chose de plus petit qui tourne autour des écoles, autour de JECOS ou comme ça. Effectivement qu'on fasse quelque chose pour nos enfants, qu'ils se réjouissent aussi de voir cette manifestation. Et j'aimerais quand même déposer une résolution que je vais citer :

Le Conseil communal invite la Municipalité à tout mettre en œuvre pour organiser une version allégée des brandons d'Yverdon en 2019 avec lâcher de ballons, bataille de confettis, mise à feu du bonhomme hiver et cortège des écoles.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La discussion est ouverte sur l'adoption de cette résolution.

**Mme la Conseillère Joëlle BETTEX :**

Je prends la parole à titre personnel puisque j'ai été membre du comité d'organisation des brandons l'année passée mais que je ne le suis plus depuis le 19 novembre.

Je crois qu'il faut laisser travailler le comité nouveau et donc une partie des membres continuent, par rapport aux dernières éditions, à préparer une magnifique édition 2020, mais à ne pas leur mettre une pression supplémentaire. Nous avons effectivement élaboré un budget réduit. Un budget réduit des brandons sans cantine, c'est environ CHF 70'000.-. Ce n'est effectivement pas faisable pour l'année prochaine.

Donc je vous invite à refuser cette résolution et à soutenir le nouveau comité pour la manifestation 2020 pour qu'on ait une belle fête qui soit bien organisée avec des gens motivés.

*Dépôt Résolution*

**M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :**

J'invite les Conseillers à refuser l'adoption de cette résolution et pour ce qui concerne le Parti socialiste, nous nous rallions aux arguments de Mme la Municipale de la culture.

Il ne faut non plus pas oublier que ce n'est pas la première fois qu'il y aura une pause dans les brandons. Si j'ai bonne mémoire, dans les années 1990, il y avait déjà eu une année ou deux sans brandons et ils ont quand même pu redémarrer. Donc faisons confiance aux nouveaux organisateurs et vive l'édition 2020 !

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La discussion est toujours ouverte sur l'adoption de cette résolution.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'adoption de cette résolution est refusée** à une évidente majorité avec quelques avis contraires et abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**11.3****Une Interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI (Futur des quatre places de jeux démontées)**

Je me permets ce soir de déposer une interpellation intitulée « Interpellation sur le futur des quatre places de jeux démontées » pour reprendre le fil de la discussion que nous avons eue ensemble lors du dernier Conseil.

Lors du dernier Conseil communal, la Municipalité a expliqué les raisons qui ont conduit au démantèlement de quatre places de jeux situées dans les écoles yverdonnoises. Plus inquiétant, on apprenait quelques jours plus tard dans la presse que le remplacement des équipements de Pierre-de-Savoie interviendrait vite mais que le sort des autres lieux était beaucoup plus incertain.

Or, le Conseil communal a récemment accepté à une très forte majorité une motion demandant à la Municipalité d'entreprendre les démarches pour obtenir le label de l'UNICEF « Commune amie des enfants ». Reconstruire ces quatre places de jeux rapidement enverrait un signal positif dans le cadre de cette procédure.

Mais surtout de tels équipements jouent un rôle central dans la qualité de vie des quartiers yverdonnois. Dans une étude récente, Pro Juventute souligne l'importance pour une ville de posséder des places de jeux nombreuses, même de petites tailles, pour les rendre accessibles facilement aux enfants. Force est de constater que notre Ville peine à remplir cet objectif. Pour ne prendre que deux exemples : le quartier des Cygnes a vu son skatepark être démonté – fort heureusement vu son état ! – mais laissant un espace vide derrière lui. Et c'est aujourd'hui le principal équipement de son école de quartier qui disparaît. Autre exemple à Pierre-de-Savoie où la place de jeux aujourd'hui démontée servait de véritable « place du village » pour les mamans d'enfants qui pouvaient s'y réunir autour des jeux qui ont disparu aujourd'hui. Ces lieux sont importants et méritent d'être considérés comme tels en étant remplacés dans les meilleurs délais.

C'est pourquoi je me permets de poser les deux questions suivantes à la Municipalité :

- Combien coûterait le remplacement intégral des 4 places de jeux concernées ?
- La Municipalité envisage-t-elle de demander un crédit complémentaire pour procéder à ce remplacement ? Et si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons ?

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Elle est appuyée par cinq membres.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Je remercie tout d'abord M. WICKI pour m'avoir transmis son interpellation sur un objet qui touche tout le monde, enfin à peu près, et qui est d'importance, à voir les articles de journaux qu'il y a eu et les interpellations dans la population également.

Alors, M. le Conseiller communal, la Municipalité partage votre avis et estime que les places de jeux, et plus généralement les cours d'école, sont des lieux essentiels pour la qualité de vie des habitants. Ces lieux doivent être accessibles et bien équipés pour favoriser le lien social et l'activité physique. Pro Juventute que vous mentionnez dans votre interpellation indique d'ailleurs que 25 à 30% des enfants n'ont pas accès à des espaces de jeux extérieurs et nous voulons remédier à cela.

La réalisation de la nouvelle place de jeux au Collège de Pierre-de-Savoie débutera la semaine prochaine déjà. Elle est financée par un solde du budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme à hauteur de CHF 42'500.-. Cette somme permet la mise en place d'un jeu de grimpe, du sol amortissant adéquat, de quelques rochers, de buissons et d'un jeune arbre. Le Collège de Pierre-de-Savoie est relativement petit, comme vous le savez, et l'aménagement nous semble proportionnel aux besoins.

Pour les autres emplacements, il faudra des installations plus importantes, ce qui impliquera un budget plus élevé. Afin de répondre aux besoins des enfants, le Service de l'urbanisme a lancé un projet nommé « cours d'école de qualité, espace publique vivant ». Il répond aux enjeux suivants :

Premièrement, comme les quatre places de jeux démontées ont eu une période de vie d'environ douze ans, un plan de renouvellement et une vision financière sont nécessaires.

Deuxièmement, un inventaire des places de jeux dans les dix-sept écoles de la Ville est en cours de finalisation par deux étudiants en Master de l'HEIG-VD et est suivi par le Service des sports et le Service de l'urbanisme.

Et troisièmement, en vue de l'obtention du label « Commune amie des enfants » mentionné dans votre interpellation, mais aussi pour garantir une meilleure adéquation et durabilité des aménagements, l'intégration des enfants dans le processus nous semble nécessaire ainsi que celle, du reste, des autres utilisateurs à savoir les enseignants, les voisins, etc. également.

À terme, le projet a pour objectif de réaménager les dix-sept cours d'école avec dix-sept places de jeux pour que les enfants scolarisés bougent, se défoulent, se reposent jouent seuls ou en équipe. C'est aussi une opportunité pour offrir des espaces de jeux et de convivialité en dehors du temps scolaire pour les habitants des quartiers.

L'objectif pour 2019 est le réaménagement d'une première cour d'école au Collège de Fontenay en mettant en place une démarche de collaboration afin de réaliser un projet exemplaire pour les enfants. Il s'agit d'un projet interservices, piloté par le Service de l'urbanisme avec la participation d'Agenda 21, du Service des bâtiments, de JECOS, des Sports et de la Mobilité. Cet aménagement sera financé par les budgets courants des Services de l'urbanisme, des bâtiments et de l'Agenda 21, la commission interne constituée ayant donné son feu vert le 20 novembre dernier.

Comme le prix d'une place de jeux varie entre CHF 40'000 et plus de CHF 100'000 - on n'y croit pas quand on les voit mais c'est comme ça - en fonction du nombre de jeux prévu et de la grandeur du périmètre d'intervention, les autres projets devront faire l'objet d'un rapport en



Municipalité et être inscrits au plan des investissements.

En conclusion, M. le Conseiller communal, je vous rassure, la volonté de la Municipalité est bien de repourvoir ces places de jeux après avoir dû procéder à leur déménagement d'urgence, à la demande de l'expert mandaté pour les contrôler deux fois par année, comme je l'ai dit lors du précédent Conseil communal. Il n'était pas question, vous l'aurez bien compris, de prendre un quelconque risque s'agissant d'enfants. Comme tout cela n'était pas prévu, nous tentons de remédier à la situation de façon intelligente en mettant sur pied une planification globale.

J'espère que ces réponses vous apportent satisfaction.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Merci Mme la Municipale pour cette réponse effectivement tout à fait détaillée et qui décrit une démarche participative tout à fait séduisante pour les années à venir et pour le renouvellement des places de jeux existantes.

Mais malheureusement, pour ma part en tout cas, je découplerai quand même d'une part ce renouvellement qui se fait de manière extrêmement bien pensée en y incluant plusieurs acteurs, plusieurs services et cette démarche-là me semble extrêmement positive. Je la découplerai de l'urgence qu'il y a maintenant à remplacer dans les plus brefs délais, et peut-être effectivement de manière temporaire, quitte à perdre quelques dizaines de milliers de francs dans l'opération, à remplacer dans l'urgence ces places de jeux qui manquent dans nos préaux.

Pour prendre l'exemple de l'école des Prés-du-Lac, je n'ai pas l'impression que c'est un investissement extrêmement important, c'est une petite école, une petite école de quartier qui nécessite un investissement sans doute raisonnable, au point même que des sociétés locales commencent à se dire « Mais ma foi, on va devoir, nous, mettre les mains à la poche pour payer ces investissements-là », ce serait regrettable, mais on en est réduit à ce genre de choses-là, tellement les habitants sont convaincus de l'utilité de ces places de jeux.

Et si je vous entends bien, vous dites à ce Conseil qu'il y a un premier emplacement de place de jeux qui est prévu pour 2019 à Fontenay. Ça veut dire que ça nous projette à 2020 ou 2021, voire 2022 pour le Collège des Prés-du-Lac et les autres collèges. Et à mon avis, c'est trop lent, et c'est pourquoi je souhaite déposer à mon tour une résolution, lui espérant une meilleure fortune que celle de mon prédécesseur, une résolution qui dit la chose suivante :

*Dépôt Résolution*

Ayant entendu les explications de la Municipalité sur les coûts liés à la remise en l'état des places de jeux des Collèges de Fontenay, de Pierre-de-Savoie, de Montagny et des Prés-du-Lac, et persuadé de l'importance que ces places de jeux jouent pour la qualité de vie dans notre Ville, le Conseil communal invite la Municipalité à songer à un remplacement rapide de ces équipements.

Je vous remercie.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Notre collègue, M. WICKI, a de la suite dans les idées et prolonge son intervention d'il y a quelques mois au sujet d'Yverdon, amie des enfants. Ainsi que mon intervention, modérément courroucée lors du dernier Conseil communal, suite à la disparition de ces quatre installations.

J'ai relu très attentivement le PV de notre séance et j'avais préparé toute une série de questions à adresser à Mme Gloria CAPT et ce soir, je suis extrêmement heureux de voir les propositions qui sont faites.

Toutefois, je me suis demandé, lorsqu'on prend la décision de supprimer quatre installations au même moment, est-ce que ça ne relève pas de l'obsolescence programmée ? Et je m'interroge beaucoup sur le fait qu'on a payé des gens pour faire de la maintenance et que tout d'un coup,

quatre installations doivent être désaffectées en même temps. Et je pense que ces installations méritaient certainement quelques soins mais pas une mort subite.

C'est pourquoi je suivrai totalement M. WICKI dans sa résolution en pensant qu'il y a une certaine urgence à faire ça et ça n'empêche nullement de faire un projet exemplaire dans l'un ou l'autre de ces collèges.

À part ça, personnellement, comme grand-père, essayant de trouver des activités pour mes enfants, je trouve un petit peu dommage que le côté participatif s'arrêtera certainement à la conception. Je trouverai extrêmement intéressant si on arrive à avoir un projet dans lequel le côté participatif implique concrètement des gens avec un marteau, des vis et une visseuse à la main.

Merci pour votre attention.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La discussion est toujours ouverte sur l'adoption de cette résolution.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'adoption de cette résolution est acceptée** à une évidente majorité avec quelques avis contraires et quelques abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**11.4**

**Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET (Remboursement de frais et perception d'avantages des membres de la Municipalité)**

Les récentes révélations sur les pratiques douteuses de certains élus en matière de remboursement de frais et de perception d'avantages indus jettent le discrédit sur la classe politique. Afin de couper court à toutes spéculations, la Municipalité de Lausanne a publié différentes informations sur les frais des différents Municipaux. Aujourd'hui, je souhaite interpeler la Municipalité d'Yverdon-les-Bains en lui posant les questions suivantes :

- La Municipalité est-elle prête à publier une liste des différents frais payés à chacun des Municipaux ?
- Dans la même idée, est-elle prête à fournir une liste des voyages effectués ces dernières années avec les coûts engendrés ?
- Et pour terminer, existe-t-il un règlement sur les avantages que les Municipaux sont en droit d'accepter ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Elle est appuyée par cinq membres.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

C'est évidemment un sujet qui interpelle la Municipalité. Il y a un rapport d'une dizaine de pages qui va passer en Municipalité pour discuter au sein de la Municipalité sur les frais, voyages, état de situation. De savoir, donc il y a un bilan qui a été demandé, d'ores et déjà – et pas depuis ce soir – qui a été demandé pour voir quels sont les coûts de toutes les prestations que consomme la Municipalité.

Par exemple, ça prend les frais de logement, de repas, de déplacement, voyages effectués sur le territoire communal en Suisse, à l'étranger, cadeaux reçus dans le cadre des fonctions, autres avantages perçus dans le cadre des fonctions, cartes de crédit, abonnement CFF, places de parc, enfin bref, indemnités de toutes sortes. C'est donc tout à fait dans l'air du temps que d'imaginer d'avoir la transparence et de savoir dans le fond qu'est-ce que consomme une Municipalité, qu'est-ce qu'elle est en droit de faire, qu'est-ce qu'on n'est pas en droit de faire. Donc c'est quelque chose qui sera certainement traité tout prochainement au niveau de la Municipalité.

Accessoirement, vous en avez déjà une partie des réponses qui apparaissent via le budget puisque vous avez les frais pour par exemple les voyages, les voyages dans le cas des jumelages. D'ailleurs, on a eu l'occasion de partager ces frais, M. le Conseiller, dans le cas des jumelages et donc il y aura cette transparence-là qui va apparaître donc on se réjouit de pouvoir vous les présenter.

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Alors je remercie la Municipalité par la voix de son Syndic pour la réponse qu'il a apportée.

Effectivement, j'espère bien que mon nom sortira sur le rapport avec les frais qu'aura coûté mon voyage, pas de souci avec ça. Je rappelle quand même que c'était dans le cadre des fonctions, ce n'était pas un voyage privé par ailleurs, c'était un voyage dans le cadre de la fonction de Président du Conseil communal. Nous étions allés à Collesano pour représenter – d'ailleurs je remercie la Municipalité de m'avoir invité à cette occasion-là.

Et surtout je remercie la Municipalité pour la transparence dont elle va faire preuve et nous nous réjouissons déjà de pouvoir obtenir ce document.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.5

**Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Une smart city aux Rives du lac)**

Nos Rives du lac sont un magnifique espace qui est malheureusement encore assez mal exploité.

Voilà deux saisons que la Dérivée nous montre que l'endroit peut être animé avec des installations temporaires afin que les habitants de la région profitent de l'endroit durant la période estivale. Partant de cette idée, j'ai réfléchi sur les différentes manières de mieux exploiter le potentiel au bord du lac et j'ai regardé ce qui se fait ailleurs.

Une solution serait de mettre à disposition une partie de l'espace pour permettre l'installation de food trucks mais aussi d'un espace modulaire avec des bars sous forme de conteneurs maritimes ou des restaurants. C'est quelque chose qui se fait, on l'a vu au bord du lac à Lausanne, mais à l'étranger ça se développe énormément. Ça permettrait d'avoir une sorte de ville éphémère sur notre bord du lac et totalement modulaire. Des restaurateurs ou commerçants pourraient investir dans ce type de matériel dès lors que nous ouvrons le marché en mettant à disposition ce type d'espace, voire en organisant même une sorte de festival yverdonnois de ces nouveaux commerces modulaires.

On pourrait tout à fait imaginer qu'à l'avenir un tel espace soit en suite déplacé sur la Place d'Armes une fois que le futur parking aura éventuellement vu le jour. Une sorte de smart city yverdonnoise modulaire qui pourrait se déplacer dans la Ville de manière saisonnière. Cette solution a le gros avantage de ne pas nous soumettre aux contraintes des zones constructibles ou des terrains pollués des Rives du lac qui rendent toutes constructions difficiles et en même temps elle peut être compatible avec nos futurs projets d'évolution puisque c'est effectivement totalement modulaire.

Alors bien évidemment là-dedans, je n'ai pas en tête l'idée d'un investissement de la Ville, plutôt de mettre des conditions cadres pour permettre effectivement à des privés qui voudraient acquérir ce type de matériel et vraiment lancer une initiative plutôt pour créer quelque chose de nouveau.

Alors je demande donc à la Municipalité si elle était prête à ouvrir une réflexion de ce type, si à première vue cela semblerait réalisable sur le terrain des Rives du lac.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Avant de répondre à M. le Conseiller RAMCHRUN je préférerais relire l'interpellation pour être sûr d'avoir bien compris. Donc on va la prendre, on va la discuter en Municipalité et puis on reviendra vers vous avec une réponse circonstanciée.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.6

**Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Retard dans la rétrocession d'impôts des frontaliers)**

Comme la presse locale nous l'a appris hier, plusieurs communes restent depuis le mois de juin dans l'attente d'une partie de la rétrocession de CHF 320 millions d'arriérés d'impôts de l'Etat français. C'est la troisième fois que cela arrive et c'est agaçant vous en conviendrez. Constatons au passage les effets désastreux d'une politique socialiste constante, en place depuis 1981 dans l'Hexagone, et qui continue à vivre au-dessus de ses moyens.

En même temps, on constate que les services fiscaux du canton de Genève, qui apprécient la solvabilité de leur collègues français un peu mieux que nous, est à l'abri de ce genre de mésaventures depuis qu'elle prélève l'impôt des frontaliers directement à la source, pour rétrocéder ensuite la part due aux départements français.

Nos Députés pourraient du reste inciter les instances cantonales à s'inspirer de ceci, car tout montre que la situation des finances françaises pourrait se péjorer.

Des communes qui emploient beaucoup de frontaliers, comme Ballaigues, Sainte-Croix ou Vallorbe sont particulièrement touchées dans leurs trésoreries et doivent désormais emprunter pour faire face aux obligations. Notre Commune compte probablement moins de travailleurs frontaliers que les communes de l'Arc jurassien, mais je pense que ce Conseil, et notre population, est en droit de connaître les montants que la Ville d'Yverdon-les-Bains attend de Bercy.

Donc ma question :

Est-ce que la Municipalité est en mesure de nous éclairer ce soir ou la semaine prochaine si ce n'est pas possible ce soir, sur les sommes des préjudices et la marge de manœuvre qui est la sienne dans ce dossier ?

Je vous remercie d'avance.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

C'est un sujet qui interpelle, enfin si je puis dire, au niveau des Députés aussi puisque mardi prochain il y aura une interpellation, un postulat et une résolution, rien que ça, sur le sujet.

Alors évidemment que la France a six mois de retard, vous l'avez dit des sommes importantes, pas normales bien sûr, et au niveau de la Ville d'Yverdon c'est CHF 3.6 millions que ces braves gens nous doivent. C'est évidemment beaucoup d'argent. On l'a vu dans la presse que les communes de la région attendent aussi, certaines ont même dû emprunter puisqu'elles

comptaient sur cet argent-là. Donc il y a une activation du point de vue de la députation qui va inciter le Conseil d'État, c'est en tout cas la volonté, à intervenir au niveau des chambres fédérales et du Conseil Fédéral pour faire respecter les engagements de Bercy.

Accessoirement, il y a parmi ces interpellations que j'ai lues et postulats, différentes interventions, toutes sortes d'idées qui sont soumises de l'imposition à la source. Alors une fois il y en a un qui dit que c'est une bonne idée, l'autre explique pourquoi ce n'est pas une bonne idée. Je n'en sais rien, toujours est-il qu'il y a certainement quelque chose à faire et que ce n'est pas normal de se retrouver dans cette situation.

CHF 3.6 millions donc pour être précis, qui nous manquent dans les caisses de la Ville en fonction des mauvais paiements de la France voisine.

Voilà M. le Conseiller.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors effectivement, concernant l'imposition à la source, j'espère qu'effectivement, la députation PLR soutiendra un mouvement vers l'imposition à la source qui est quand même pratiquée par la ville de Genève avec un grand succès et qui permet aussi de changer le taux d'imposition parce que j'aimerais rappeler que le taux d'imposition des frontaliers est le même depuis 1986, le taux de retour avec la France, alors que je crois que tout contribuable ici sait que son taux d'imposition a beaucoup augmenté depuis 1986. Alors ce serait également l'occasion de revoir ce taux.

J'espère que le PLR, au Grand Conseil, soutiendra cette position. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.7

**Une Interpellation de MM. les Conseillers Anthony REYMOND et Younes SEGHROUCHNI (Black Friday)**

Le 20 novembre, j'apprenais que la Municipalité, dans un souhait de vouloir dynamiser le centre-ville, avait décidé d'accorder des extensions d'horaires pouvant aller jusqu'à 20 heures le soir notamment dans le cadre du Black Friday.

Le souhait de vouloir dynamiser notre magnifique centre est la volonté de la Municipalité, de la gauche et sans aucun doute de la majorité de ce Conseil, mais pas seulement. Je suis intimement convaincu que chaque employé des entreprises installées au centre fait le même vœu afin de voir leur travail se pérenniser.

Vous comprenez donc bien que ce soir, si je suis là devant vous, c'est pour eux.

A la mi-septembre, à la suite d'une demande émanant d'une grande enseigne, la Municipalité a décidé de permettre une prolongation à l'occasion, notamment, du Black Friday et cela sans consulter les organisations représentant le personnel de la vente à Yverdon et sans communiquer sa décision publiquement.

Comme vous pouvez bien le comprendre cette nouvelle tradition du vendredi noir n'apporte pas de solution et son principe-même, la consommation à outrance dans un contexte de crise des ressources, est très discutable. Certes, les Suisses dépensent beaucoup ce jour-là : CHF 350 millions ! Mais les dépenses se font malheureusement en ligne. Nous ne pourrions jamais concurrencer le commerce en ligne par l'extension des horaires d'ouverture car nous ne ferons jamais mieux que 24h/24h, 7 jours sur 7. Par contre, ces extensions demandent aux salariés un sacrifice supplémentaire, encore un dans une période déjà bien chargée en soirées loin de leurs familles.

Unia, qui n'a pas été averti de la volonté de la Municipalité, en a été réduit à déposer un recours contre la tenue de ce vendredi noir. Le recours a été levé, mais les juges ont émis des critiques au sujet de la manière de procéder de la Municipalité.

Comme cela a été dit, on peut saluer l'effort de la Municipalité pour essayer de dynamiser le centre-ville, mais ce genre d'actions doit se faire de manière concertée. Non-seulement avec les syndicats, comme ça a été mentionné, mais également avec les petits commerces du centre-ville qui pourraient paradoxalement pâtir de ce genre d'événements. En effet, si les grandes surfaces arrivent plus facilement à tirer parti du Black Friday, il y a un risque que les Yverdonnois en profitent pour dépenser leur budget de Noël dans ces grands centres commerciaux, au détriment des petits commerces. Afin de savoir si cet événement doit être reconduit l'année prochaine, il serait intéressant de savoir :

1. Quel est le taux de participation des petits commerces à cet événement ?
2. Sont-ils favorables à la prolongation des horaires d'ouverture jusqu'à 20h et est-ce rentable pour ces derniers ?
3. En juin 2017, la Municipalité s'était engagée à réunir les différents partenaires sociaux afin de ne plus devoir prendre de décision unilatérale. Or, alors que l'article 48 de la loi sur le travail demande une consultation des employés sur ces questions, cela n'a encore une fois pas été le cas. Pour quelles raisons ?
4. Qu'est-ce que la Municipalité entend-elle entreprendre pour reprendre le dialogue avec les partenaires sociaux dans l'intérêt évident des commerces du centre-ville et de leurs salarié-e-s ?

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Elle est appuyée par cinq membres.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

J'aimerais réexpliquer ici le raisonnement de la Municipalité.

La Municipalité reçoit cycliquement des demandes d'autorisation, soit peut-être pour les prolongations comme c'était le cas ici, soit peut-être pour des prolongations d'ouverture de terrasse, par exemple, et quand c'est des autorisations de faibles importances, que la Municipalité a considéré en l'occurrence, et bien elle a considéré que c'était l'objet de ses compétences. Ce qui a, par ailleurs, été confirmé par le Tribunal qui a confirmé que c'était bien dans les compétences de la Municipalité selon l'article 5 du règlement en question.

Vous posez la question de savoir pourquoi, alors que l'article 48 de la loi sur le travail demande une consultation des employés sur ces questions, cela n'a pas été fait. Je vous rappelle que l'article 48 de la loi sur le travail que vous citez fait état que la consultation doit être faite par les employeurs et pas par l'autorité politique, qui délivre l'autorisation. Ce n'est pas à nous de consulter mais c'est donc aux employeurs, accessoirement peut-être aux sociétés commerciales comme la SIC, par exemple.

Ensuite, la Municipalité considère que nous sommes plutôt une Ville modérée concernant les heures d'ouverture des magasins. Quand on regarde les heures d'ouverture qu'il y a ailleurs, et bien, on est plutôt restrictif. C'est d'ailleurs pour ça que les autres communes, d'ailleurs, n'ont pas demandé des prolongations d'ouverture particulière pour ce soir-là, parce qu'elles ont déjà ces horaires d'ouverture tout au long de l'année et nous l'avons fait une fois.

On a reconnu, je le reconnais encore une fois, que nous aurions pu communiquer différemment. On peut toujours améliorer, effectivement, on aurait dû, on aurait pu communiquer différemment. Mais, je rappelle encore une fois, qu'il y a normalement un partenariat avec les représentants des

commerces et qu'il y a un travail qui doit se faire aussi de ce côté-là.

Maintenant, de savoir si nous sommes prêts à renouer les liens avec la SIC, l'Unia ? Mais très volontiers ! J'ai fait des séances multiples avec la SIC et l'Unia depuis 2002. J'étais en charge de la police, vous le savez, et j'étais le représentant de la Municipalité dans le cas du groupe commerce. Et pendant ces treize ans que j'étais à la tête de la police, j'ai réuni ces gens je pense, certaines années une fois, mais souvent plusieurs fois par année. Et jamais, jamais on n'a pu faire l'ombre d'une avancée significative parce que les deux entités restent ancrées sur des certitudes qui sont les leurs.

Alors, la Municipalité a fini un petit peu par se fatiguer de cette situation et elle a pris, de temps en temps c'est vrai, quelques libertés, sans consulter. En l'occurrence ici c'était encore une fois dans nos compétences, mais c'est très volontiers qu'on reprenne un dialogue avec ces entités, à une condition : c'est qu'ils y viennent avec de la bonne volonté et une réelle volonté de faire progresser le dialogue. Parce que si c'est pour entendre ce que j'ai entendu pendant toutes ces années, ça n'a aucun sens. Donc volontiers, encore une fois, qu'on reprenne la discussion avec la SIC et l'Unia mais pour autant qu'ils arrivent avec des idées nouvelles ou des ouvertures nouvelles par rapport à ce qu'on a entendu jusqu'à maintenant.

Donc la balle est plutôt dans leur camp et nous, nous sommes à disposition pour reprendre ce dialogue qui devrait permettre peut-être de calmer le jeu dans cette relation difficile commerce et syndicat.

Je vous remercie.

**M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :**

Merci M. le Syndic. Alors juste pour être clair, j'ai ajouté mes deux questions après parce que, justement, on intervenait sur le même sujet donc je ne les ai pas transmises au préalable à la Municipalité. Mais j'aimerais bien avoir des réponses ce soir ou au prochain Conseil concernant l'opinion de cette prolongation d'horaire des petits commerces du centre-ville. Merci.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Vous ne l'aurez pas pour le prochain Conseil, je vous rappelle que c'est la semaine prochaine, donc on ne va pas l'avoir pour la semaine prochaine. Mais c'est très volontiers qu'on va questionner les gens et dès qu'on aura le retour on vous le signifiera.

**M. le Conseiller Anthony REYMOND :**

Je voulais juste remercier la Municipalité pour les réponses apportées, conscient que des bonnes conditions de travail soient un atout pour motiver le personnel afin d'avoir un service exemplaire au centre-ville.

Je vous remercie.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors j'ai écouté cette intervention avec beaucoup d'intérêts. C'est l'occasion de rappeler que, suite à ce Black Friday, nous avons eu le responsable d'Unia du Nord vaudois, également Député socialiste, M. Nicolas ROCHAT FERNANDEZ, qui expliquait au JT de la RTS que, de toute façon, il suffisait d'aller sur internet.

Alors évidemment, avec ce genre de propos, effectivement on comprend que nos commerces meurent. Ce soir, voilà que nous avons deux Conseillers qui nous disent qu'ils sont favorables à l'animation du centre-ville mais qui fustigent la société de consommation, qui fustigent le capitalisme. C'est une position un peu schizophrénique étant donné qu'un magasin est, par essence, l'église du capitalisme. C'est là où on vend, c'est là où on commerce, c'est là où on

consomme.

Alors, je pense qu'il serait bon, peut-être, de savoir qu'est-ce qu'on veut ? Si on ne veut plus de magasin, effectivement, si c'est juste pour avoir une animation mais qui ne soit plus commerciale, que ces gens l'assument, mais on ne peut pas dire qu'on soutient les commerces et qu'on condamne la société de consommation.

Maintenant, dans l'ensemble, je regrette énormément qu'Yverdon soit devenu le champ de bataille d'Unia. Ce syndicat aujourd'hui a décidé de mener sa guerre dans notre Ville, c'est des décisions qui sont prises de Lausanne avec un représentant qui vient, effectivement, de la Vallée de Joux et on trouve des extensions.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Merci M. le Conseiller, est-ce que vous avez une question ? Parce que là vous êtes en train de...

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Non, c'est une intervention suite à ce qui a été fait !

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Oui mais ça suffit ! Merci beaucoup.

Je vous retire la parole.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors, cette fois le PLR, vous êtes au service cette fois d'Unia !

D'accord, merci alors j'accepte d'être censuré mais je veux juste dire que dans une autre ville on ne voit pas une telle attitude d'Unia au niveau des extensions aussi faibles.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Merci, M. le Conseiller. Ça suffit maintenant !

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Je crois que M. Ruben RAMCHURN ce soir a dépassé les bornes !

J'aimerais m'insurger contre ses propos et je prie maintenant le Bureau de se saisir de cette affaire et de redresser ce qu'il faut à M. le Conseiller RAMCHURN, je crois qu'il y a une disposition dans le règlement du Conseil communal, je ne sais plus si c'est une observation ou plus si nécessaire, mais je demande ici formellement, au nom du groupe PLR de se saisir de cette affaire. Merci.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Une brève intervention de notre part : ça fait plusieurs mois qu'on endure avec patience les attaques gratuites du Conseiller communal RAMCHURN au sujet de notre parti politique.

Aujourd'hui, il vient de colporter des rumeurs qui sont erronées au sujet de notre camarade Nicolas ROCHAT. Il voit des ennemis partout, à Lausanne, à la Vallée de Joux.

Je pense qu'effectivement les bornes ont été dépassées et je pense qu'on en a tous assez d'avoir l'impression d'être au Café du commerce plutôt qu'au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains et je remercie le Bureau du Conseil d'effectivement examiner la situation avec attention.



Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.7

**Remerciement de M. le Conseiller Jean-François CAND (Vote unanime pour la nouvelle salle du Conseil communal)**

Bon, il est tard, c'est déjà minuit alors j'en rajoute une couche, mais brève.

Je voudrais vous remercier d'avoir tout à l'heure voté à l'unanimité notre changement de salle. Je remercie le Bureau de l'année dernière et mes collègues du Bureau de cette année. Je remercie la commission ad hoc et je vous remercie tous d'avoir voté.

Et je crois qu'il y a une chose qui n'a pas été dite et que je voulais signaler, c'est une bonne nouvelle pour terminer. L'année dernière nous avons refusé un préavis d'à peu près CHF 900'000 à ce propos. Cette année nous venons de voter un crédit de CHF 190'000 à ce propos aussi. Donc nous avons fait une économie de plus de CHF 700'000 et je trouve que c'est une bonne nouvelle.

Je vous en remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.8

**Remerciement et proposition de M. le Conseiller Daniel COCHAND (STE installation bancs le long du Mujon Collège Cheminet Cité Préville et suggestion installation passerelle sur le Mujon pour gagner le centre-ville depuis le quartier des Fleurettes)**

Pour aller vite, des remerciements et une suggestion.

Je tiens à remercier la Municipalité et le Service STE qui a installé deux bancs le long du Mujon entre le Collège du Cheminet et la Cité Préville. Pour une fois ces bancs ne sont pas du mobilier urbain en béton, ils sont en plastique rouge donc les malvoyants les verront de loin et pourront s'y rendre et puis on pourra s'y asseoir sans avoir une flaque sous les fesses. Les aînés les apprécieront.

Et la suggestion que je fais : je suis intervenu il y a quelques temps au sujet de l'état de délabrement des cheminements de mobilité dans ce secteur et je voudrais suggérer que, précisément, à proximité de ces bancs, on crée un passage avec une modeste passerelle qui permettrait de traverser le Mujon et ça permettrait à tous les habitants du quartier des Fleurettes qui a été bien pensé sur le plan de la mobilité douce, de pouvoir gagner le centre-ville en passant par le chemin de Fontenay qui est en bordiers réservés, c'est une voie de sécurité qui serait parfaitement adaptée.

Alors je reviendrai peut-être sous une autre forme sur ce sujet.

Merci pour votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La discussion est toujours ouverte au point 11 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je demande à

la Municipalité si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Non, Mme la Présidente.

**Clôture**

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

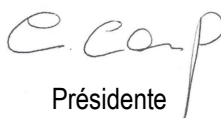
Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 13 décembre 2018 à 20 heures.

Il est 23h05, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Catherine CARP

  
Présidente



Anne LEUENBERGER

  
Secrétaire